



Document de référence 2004



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juillet 2005, conformément aux dispositions de l'article 211-6 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opérations visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de IEC Professionnel Média ,
13/15 rue Louis Kéroul Botmel , CS.76709 - 35067 Rennes, ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des
Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Table des matières

<u>CHAPITRE 1</u>	6
<u>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES</u>	
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE	6
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	6
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	6
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	6
1.3.3 Attestation des commissaires aux comptes	7
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	8
1.5 AGENDA DE COMMUNICATION FINANCIERE	8
<u>CHAPITRE 3</u>	9
<u>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT IEC PROFESSIONNEL MEDIA ET SON CAPITAL</u>	
3.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT IEC PROFESSIONNEL MEDIA	9
3.1.0 Dénomination et siège social	9
3.1.1 Forme juridique	9
3.1.2 Législation	9
3.1.3 Date de création et durée	9
3.1.4 Objet social	9
3.1.5 Registre du Commerce et des Sociétés, Code NAF	9
3.1.6 Consultation des documents sociaux	9
3.1.7 Exercice social	10
3.1.8 Répartition et affectation des bénéfiques	10
3.1.9 Assemblées générales	10
3.1.9.1 Franchissement de seuil	11
3.1.9.2 Droits de vote double	11
3.1.9.3 Titres au porteur identifiables	11
3.1.9.4 Rachat par la société de ses propres actions	11
3.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL ET LES DROITS DE VOTE	11
3.2.1 Capital social et forme des actions	11
3.2.2.1 Capital potentiel	11
3.2.2.2 Capital autorisé non émis	12
3.2.4 Nantissement des actions de la société ou de ses filiales	13
3.2.5 Evolution du capital de la société depuis sa création	14
3.3 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	15
3.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au 22.06.2005	15
3.3.2 Modifications intervenues depuis 3 ans dans la répartition du capital	16
3.3.3 Action de concert	16
3.3.3.1 Pacte d'actionnaires	17
3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE	17
3.4.1 Place de cotation	17
Cours / Volume en 2004	18
3.5 DIVIDENDES	19

<u>CHAPITRE 4</u>		20
<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HISTORIQUE ET LES ACTIVITES DE IEC PROFESSIONNEL MEDIA ET SON CAPITAL</u>		
4.1.0.1	Historique	20
4.1.0.2	Organigramme juridique au 31.12.2004	22
4.1.1	Les marchés du groupe IEC Professionnel Média	22
4.1.1.0	L'activité du groupe IEC : l'audiovisuel professionnel	22
4.1.1.1	Le marché de l'audiovisuel professionnel	23
4.1.1.2	Les clients	24
4.1.1.3	Les fournisseurs	27
4.1.1.4	La concurrence	27
4.1.2	Répartition du chiffre d'affaires consolidés par activité (hors rétrocessions internes)	28
4.1.4	Localisation géographique	28
4.3	EVOLUTION DES EFFECTIFS	29
4.4	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	29
4.4.0	La recherche et le développement	29
4.4.1	Principaux investissements	29
4.7	ANALYSE DES RISQUES	29
4.7.1	Risques de Marché	29
4.7.1.0	Risques de liquidité	29
4.7.1.1	Risques de change	29
4.7.1.2	Risques de taux	30
4.7.1.3	Risques sur actions	30
4.7.1.4	Risques liés à l'historique de pertes du groupe	30
4.7.2	Risques juridiques	32
4.7.3	Risques industriels et liés à l'environnement	32
4.7.4	Assurances	32
4.7.5	Autres risques particuliers	33
<u>CHAPITRE 5</u>		34
<u>PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS</u>		
5.1	COMPTES SOCIAUX D'IEC PROFESSIONNEL MEDIA	34
I	Bilan au 31 décembre 2004	34
II	Compte de résultat au 31 décembre 2004	35
III	Projet d'affectation du résultat	35
IV	Annexe aux comptes sociaux	36
1.	Faits majeurs de l'exercice et principes comptables	36
2.	Informations relatives au bilan	37
3.	Informations relatives au compte de résultat	41
4.	Engagements	42
	Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	43
	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	44
	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	46
5.1.1	Comptes consolidés d'IEC Professionnel Média	48

IEC Professionnel Média – Document de référence	4
1. Bilan au 31 décembre 2004	48
2. Compte de résultat consolidé	49
3. Tableau de variation de flux de trésorerie	50
4. Annexes aux comptes consolidés	51
<u>Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice</u>	51
<u>Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation</u>	52
<u>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	68
<u>Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2004</u>	70
1. Situation de la société et de ses activités au cours de l'exercice 2004	70
2. Résultats du groupe pour l'exercice 2004	71
2.1 Résultats de la société mère	71
2.2 Résultats des filiales	71
2.3 Résultats consolidés	73
3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	74
4. Perspectives	74
5. Montant des dividendes distribués	75
6. Recherche et développement	75
7. Facteurs de risque	75
8. Affectation du résultat	75
9. Capital et actionnariat	76
10. Mandataires sociaux	77
11. Transition aux IFRS	78
12. Conséquences environnementales et sociales	79
13. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital	79
5.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	80
<u>CHAPITRE 6</u>	81
<u>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</u>	
6.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction	81
6.1.1 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	81
6.1.2 Composition du conseil d'administration	84
6.2 Rémunérations des dirigeants	85
6.2.0 Rémunération des mandataires sociaux	85
6.2.1 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux	85
6.3 Schéma d'intéressement du personnel	85
6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation	85

IEC Professionnel Média – Document de référence	5
6.3.2 Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux	86
6.4 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne	86
<u>Rapport du commissaire aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société IEC Professionnel Média S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.</u>	90
<u>CHAPITRE 7</u> <u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR</u>	91
7.1 EVOLUTION RECENTE	91
7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR	91
TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE	92
Communiqué dans la Tribune du 18 avril 2005	93
Assemblée générale mixte du 22 juin 2005 – texte des résolutions	94

Chapitre 1

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

Alain COTTE
Président Directeur Général

1.2. Attestation du responsable

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et de ses filiales. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Gennevilliers, le 29 juillet 2005

Alain COTTE
Président Directeur Général

1.3. Responsables du contrôle des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis au titre des exercices 2003 et 2004 pour le groupe IEC Professionnel Média ont fait l'objet de rapports établis par les commissaires aux comptes titulaires de la société.

1.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

- Audit Consultants, Zone Atalante, Champeaux, 7 route de Vezin, CS 24325, 35043 RENNES CEDEX, représentée par Michel HARDY, renouvelée le 22 juin 2005 en qualité de co-commissaire au comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.
- PricewaterhouseCoopers Audit S.A, 32 rue Guersant – 75017 PARIS, représentée par Jacques Lévi, nommée le 31 juillet 2003 en qualité de co-commissaire au comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007.

Aux termes des rapports des commissaires aux comptes les concernant, les comptes établis au titre des exercices 2003 et 2004 ont été certifiés, après qu'ont été accomplies les diligences jugées nécessaires par les commissaires aux comptes, ainsi que les vérifications prévues par les normes de leurs professions et vérifiées les informations spécifiques prévues par la loi.

1.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

- Gérard SOUET, Zone Atalante, Champeaux, 7 route de Vezin, CS 24325, 35043 RENNES CEDEX, renouvelé le 22 juin 2005 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009. Monsieur SOUET est associé au sein du cabinet Audit Consultants.
- Yves NICOLAS, 32 rue Guersant – 75017 PARIS, nommé le 31 juillet 2003 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007. Yves Nicolas est associé au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

1.3.3 Attestation des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IEC Professionnel Média S.A. et en application de l'article 211-5-2 du Règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Monsieur Alain Cotte, Président Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos les 31 décembre 2003 et 2004, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France.

Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 6 de la note 1 de l'annexe qui expose que la poursuite nécessaire du redéploiement du groupe IEC engagé en 2003 se traduira par des besoins de financement à court terme qui ne pourront être satisfaits que par une augmentation de capital »

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 5 des faits caractéristiques de l'exercice, présentés en annexe, qui expose que la poursuite nécessaire du redéploiement du groupe IEC engagé en 2003 se traduira par des besoins de financement à court terme qui ne pourront être satisfaits que par une augmentation de capital »

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, établis selon les règles et principes comptables français, ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Fait à Paris et Rennes, le 29 juillet 2005

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Consultants

Jacques Lévi

Michel Hardy

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce (respectivement chapitre 5.1 et chapitre 5.1.1) ;
- le rapport des commissaires aux comptes (chapitre 6.4) établi en application du dernier aliéna de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1.4. Responsable de l'information financière

Jean-Marc THIERCELIN
Secrétaire Général
Tél 02 23 35 57 57
jmthiercelin@iec-asv.com

1.5. Agenda de communication financière

Chiffre d'affaires du 1er semestre 2005	5 août 2005
Résultats du 1er semestre 2005	24 octobre 2005
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2005	9 novembre 2005
Chiffre d'affaires 2005	13 février 2006
Résultats de l'exercice 2004	24 avril 2006

Chapitre 3

Renseignements de caractère général concernant IEC Professionnel Média et son capital

3.1. Renseignements concernant IEC Professionnel Média

3.1.0. Dénomination et siège social

IEC Professionnel Média
13/15, rue Louis Kérautret Botmel
35000 Rennes
Tél 02 23 35 57 57
Fax 02 23 35 56 61

3.1.1. Forme juridique

SA à conseil d'administration, régie par le Code de Commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

3.1.1. Législation

IEC Professionnel Média est une société de droit français.

3.1.3. Date de création et durée

La société a été créée le 13 juin 1991 à Rennes. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce de Rennes le 27 septembre 1991, pour une durée de 99 ans. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée en assemblée générale extraordinaire, la société expirera le 27 septembre 2090.

3.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'activité holding et notamment l'activité de prise de participation sous toutes ses formes dans toutes sociétés créées ou à créer, l'activité de gestion de portefeuilles titres et celle de prestations de services et de conseils dans quelque domaine que ce soit.
- L'activité de fabrication, négoce, location de matériel audio, vidéo et informatique, et plus généralement toutes opérations ou activités se rapportant au multimédia.
- L'émission de toutes valeurs mobilières.
- L'émission de tout emprunt obligataire.
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.
- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de contribuer au développement de la société.

3.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés, Code NAF

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° B 382 574 739. Le code NAF est le 671 C.

3.1.6. Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques, peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société 13/15, rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes.

3.1.7. Exercice social

L'exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.1.8. Répartition et affectation des bénéfices (article 35 des statuts)

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

Il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

3.1.9. Assemblées générales (articles 25 à 32 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième (5^{ème}) au moins du capital, soit du Comité d'entreprise en cas d'urgence.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies 5 jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à 1 voix.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée et dans les conditions prévues par la loi.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification.

3.1.9.1. Franchissements de seuil

Les statuts de la société ne comportent pas de seuils déclaratifs autres que les obligations légales.

3.1.9.2. Droits de vote double (article 17 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 225-123 du code de commerce.

3.1.9.3. Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions attachées à ces titres.

A la demande de la société, les informations visées ci-dessus pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière.

3.1.9.4. Rachat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 20 octobre 1998 avait autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions pendant les 18 mois suivant l'admission des titres IEC sur le Second Marché. Cette autorisation n'a jamais été utilisée et aucun nouveau programme n'a été mis en place.

3.2. Renseignements concernant le capital et les droits de vote

3.2.1. Capital social et forme des actions

Le capital social est composé de 12 854 226 actions de 0,30 € de valeur nominale, soit un total de 3 856 267,80 €

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

3.2.2.1. Capital potentiel

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2000 a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la société IEC Professionnel Média à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la loi.

Les bénéficiaires de l'opération pouvaient être :

- Certains salariés ou certaines catégories de personnel,
- Certains mandataires sociaux,

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement, dans les conditions précisées par l'article 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui pouvaient être consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation était limité à 5% du capital de la société.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options, par application des modalités de fixation du prix définies ci-après : le prix des actions sous options sera égal à la moyenne des cours des 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décotée de 5%. La présente autorisation était valable pour une durée de 2 ans. Les options peuvent être exercées pendant une durée de 5 ans à partir du jour où elles ont été consenties.

Le nombre d'options attribuées et restantes au 31 décembre 2004 au titre de ce plan figure au paragraphe 6.2.1.

Par la suite, l'assemblée générale mixte du 22 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la Société IEC PROFESSIONNEL MEDIA à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la Loi.

Les bénéficiaires de l'opération pourront être :

- * certains salariés ou certaines catégories de personnel
- * certains mandataires sociaux

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement dans les conditions précisées par l'article 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui seront consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation est limitée à 340 000 actions nouvelles.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options par application des modalités de fixation du prix défini ci-après.

Le prix des actions sous option sera égal à la moyenne des cours cotés au 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décoté de 5 %.

La présente autorisation était valable pour une durée de vingt quatre mois.

Les options pourront être exercées pendant une durée de cinq ans à partir du jour où elles auront été consenties.

Le nombre d'options attribuées et restantes au 31 décembre 2004 au titre de ce plan figure au paragraphe 6.2.1.

Enfin, l'assemblée générale mixte du 7 juin 2004 a autorisé le conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la Société IEC PROFESSIONNEL MEDIA à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la Loi.

Les bénéficiaires de l'opération pourront être :

- * certains salariés ou certaines catégories de personnel
- * certains mandataires sociaux

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement dans les conditions précisées par l'article 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui seront consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation est limitée à 250 000 actions nouvelles.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options par application des modalités de fixation du prix défini ci-après.

Le prix des actions sous option sera égal à la moyenne des cours cotés au 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décoté de 5 %.

La présente autorisation était valable pour une durée de trente huit mois.

Les options pourront être exercées pendant une durée de sept ans à partir du jour où elles auront été consenties.

Le nombre d'options attribuées et restantes au 31 décembre 2004 au titre de ce plan figure au paragraphe 6.2.1.

3.2.2.2. Capital autorisé non émis

- L'assemblée générale mixte du 7 juin 2004 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2003, par sa 8^{ème} résolution.
- Cette assemblée générale du 7 juin 2004 a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de cette assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes, ou d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes - donnant accès immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société (nouvelles ou déjà émises), par souscription, conversion, échange, remboursement ou présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,
Le plafond maximum d'augmentation de capital immédiate ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à un montant total, prime d'émission comprise, de 8 millions d'euros auquel s'ajoutera, le cas

échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, étant précisé que la présente délégation exclut l'émission d'actions de priorité visées à l'article L. 228-11 du Code de commerce ainsi que l'émission de certificats d'investissement visées à l'article L. 228-30 du Code de commerce.

- Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'Administration du 19 juillet 2004 a décidé d'augmenter le capital d'un montant maximum de 1 156 879,80 €, par l'émission de 3 856 266 actions nouvelles de 0,30 € de nominal avec maintien du droit préférentiel de souscription. La souscription a été ouverte du 2 au 13 août 2004 inclus. Le 31 août 2004, le Conseil d'Administration a constaté la souscription et la libération des 3 856 266 actions nouvelles de 0,30 € pour un montant, prime d'émission incluse, de 5 013 145,80 €.
- Compte tenu de cette opération, il subsiste une autorisation de 2 986 854,20 € d'augmentation de capital, prime d'émission comprise.

3.2.4. Nantissement des actions de la société ou de ses filiales

Nantissement des actions de la filiale SAS IEC détenue à 99.99 % par IEC Professionnel Média

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de SA IEC	% de capital nanti de SA IEC
IEC Professionnel Média	Banque de Bretagne	15/12/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt		
IEC Professionnel Média	Crédit Agricole	15/12/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt		
IEC Professionnel Média	Crédit Lyonnais	15/12/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(1) 3 246	0,17 %
IEC Professionnel Média	Société générale	15/12/1998	31 /12/2007	Remboursement de l'emprunt		

(1) Nantissement de 3 246 actions de SAS IEC pris par le Crédit Lyonnais pari passu pour le compte commun des quatre banques ci-dessus en garantie d'un prêt de 2,4 M€ consenti à la société par celles-ci..

Nantissement des actions de la filiale C2M détenue à 100 % par IEC Professionnel Média

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de C2M	% de capital nanti de C2M
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris	3/10/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(1) 36 165	10,1 %
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris et CIC	5/03/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(2) 76 530	21,4 %
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris, CCF et CEPME	10/12/1997	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(3) 224 916	63,0 %

(1) Nantissement de 36 165 action de C2M au profit de la Caisse d'Epargne, en contrepartie d'un prêt d'un montant de 0,35 M€ au profit de la SA Vision Share absorbée par IEC AVP en 2002.

(2) Nantissement de 76 530 actions de C2M au profit de la Caisse d'Epargne et du CIC, en contrepartie de prêts d'un montant respectivement de 0,15 M€ et de 0,46 M€.

(3) Nantissement de 224 916 actions de C2M au profit de la Caisse d'Epargne, du CCF et du CEPME, en contrepartie de prêts pour un montant total de 1,13 M€ au profit de la SA Vision Share absorbée par IEC AVP en 2002.

Il n'existe pas de nantissement sur les immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

3.2.5. Evolution du capital de la société depuis sa création

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou d'apport	Nombre total d'actions	Valeur nominale	Capital après l'opération
13.06.1991	Constitution de la société	-	-	1 250	100 F	125 000 F
13.11.1995	Libération du solde du capital	-	-	5 000	100 F	500 000 F
27.12.1995	Apport en nature de la SA IEC et de parts sociales de la SARL SSI	1 625 700 F	13 658 380 F	21 257	100 F	2 125 700 F
23.06.1998	Incorporation de réserves	2 874 300 F	-	50 000	100 F	5 000 000 F
20.10.1998	Division du nominal par 10	-	-	500 000	10 F	5 000 000 F
17.11.1998	Emission d'actions nouvelles Visa n° 98-890 du 17/11/98	714 290 F	9 285 770 F	571 429	10 F	5 714 290 F
20.12.1999	Augmentation de capital par apport en nature	2 857 290 F	25 302 710 F	857 158	10 F	8 571 580 F
20.12.1999	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 99-1430 du 19/11/1999	1 000 000 F	18 079 000 F	957 158	10 F	9 571 580 F
04.12.2000	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 00-1856 du 15/11/2000	4 785 790 F	39 812 210 €	1 435 737	10 F	14 357 370 F
27.12.2001	Réduction de capital	7 370 F		737	10 F	14 350 000 F
27.12.2001	Conversion en euros			1 435 000	1.52 €	2 181 200 €
26.08.2002	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 02-855 du 11/07/02	1 552 731.68 €		1 021 534	1.52 €	3 733 931.68 €
22.04.2003	Réduction de capital par voie d'absorption des pertes	2 014 357.88 €			0.70 €	1 719 573.80 €
10.09.2003	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 03-725 du 31/07/03	2 794 300.60 €	1 197 557.4	3 991 858	.0.70 €	4 513 874.40 €
10.09.2003	Augmentation de capital - Apport en nature de 27.97 % de Cap Ciné Numéro d'enregistrement E.03-158 du 17 juillet 2003	897 300.60 €	384 557.40 €	1 281 858	0.70 €	5 411 175.00 €
10.09.2003	Augmentation de capital – Apport en nature de créances Fin Cap Numéro d'enregistrement E.03-158 du 17 juillet 2003	887 397.00 €	380 313.00 €	1 267 710	0.70 €	6 298 572.00 €
07.06.2004	Réduction de capital par voie d'absorption des pertes	3 599 184.00 €			0.30 €	2 699 388.00 €
31.08.2004	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 04-683 du 21 juillet 2004	1 156 879.80 €	3 856 266,00 €	3 856 266	0.30 €	3 856 267.80 €

3.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

3.3.1. Répartition du capital et des droits de vote au 22.06.2005

A l'issue de l'assemblée générale du 22 juin 2005, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
	22.06.2005	22.06.2005	22.06.2005	22.06.2005	31.12.2003	31.12.2003	31.12.2003	31.12.2003
Qual Tech (1)	1 251 640	9,74 %	2 029 279	14,73 %	777 639	8,64 %	777 639	8,65 %
Sochrastem SA (1)	500 000	3,89 %	650 000	4,72 %	500 000	5,56 %	500 000	5,56 %
Fin Cap (1)	7 105 013	55,27 %	7 105 013	51,59 %	4 405 628	48,96 %	4 405 628	49,01 %
T. Delcourt	640 784	4,99 %	640 784	4,65 %	640 784	7,12 %	640 784	7,13 %
C. Humann	640 784	4,99 %	640 784	4,65 %	640 784	7,12 %	640 784	7,13 %
Gonset Holding SA (1)	230 000	1,79 %	230 000	1,67 %				
Ouest Croissance (1)	6 663	0,05 %	6 663	0,05 %				
Public (3)	2 470 930	19,22 %	2 471 015	17,94 %	2 024 717	22,51 %	2 024 806	22,52 %
Autocontrôle (2)	8 412	0,06 %	0	0,00 %	8 408	0,09 %	0	0,00 %
Total	12 854 226	100,00 %	13 773 538	100,00 %	8 997 960	100,00 %	8 989 641	100,00 %

(1) Le concert Fin Cap/ Qual Tech / Sochrastem SA/ Sophem/ Gonset Holding SA/ Port-Noir Investment/ Ouest Croissance/ Salim Investment Ltd possède 9 933 316 actions (70,74 % du capital) et 9 243 316 droits de vote (71,72 % du total des droits de vote).

(2) L'autocontrôle correspond aux 8 412 actions détenues par la société Starline International qui les a acquises auprès de la société C2M, le 20/12/2002. C2M les a acquis auprès de la société Vision Share le 6 décembre 2001. Cette dernière société a reçu ces actions en échange de ses propres actions qu'elle détenait en auto contrôle, lors de son rapprochement du 20 décembre 1999 avec la société IEC Professionnel Média.

(3) Financière de l'Echiquier a déclaré avoir franchi le seuil de 5%.

La société Qual Tech est contrôlée par la société Qualis (21, avenue George V – 75008 Paris – SCA au capital de 18 779 500 € - RCS Paris B 352 827 588). La SCA Qualis est un holding industriel diversifié dont le capital est principalement détenu par des personnes physiques et des sociétés d'investissement familiales.

Au 31 décembre 2004, les actionnaires de SCA Qualis détenant plus de 5 % du capital sont FINANCIERE QUALIS (société dont le capital est majoritairement détenu par MM. Emmanuel Coste, Hervé de Galbert et Robert Léon), pour 59%, LYGON Holdings BV (famille Spinola) pour 11 %, Yxis Holding (Gianluca Spinola) pour 8 %, GEYSER (Groupe BREDERODE) pour 7,35 %. Il n'y a aucun autre actionnaire significatif.

Qualis a été constitué par acquisition et développement interne de pôles d'activité qui, pour certains, ont été ensuite cédés à des fonds ou des acteurs stratégiques du marché.

Elle détient à ce jour :

- EUROCAVE, leader mondial de l'armoire à vin,
- ERARD, leader français de la fixation d'antennes de télévision et spécialiste des tables et supports de télévision.

En outre Qualis détient des participations minoritaires significatives dans différents domaines :

- la production et la distribution de produits d'épargne à support immobilier avec GROUPE GRATTE-CIEL.
- le software avec principalement MASA et EXALEAD ,

Il n'existe pas d'autre lien (commercial, financier) entre Qual Tech et IEC Professionnel Média.

Et à notre connaissance, la société Qualis ne détient pas de participations dans des sociétés concurrentes du groupe IEC Professionnel Média, à l'exception via les sociétés Qual Tech et Fin Cap, d'une participation dans la société Cap Ciné, elle-même filiale à 50,2 % d'IEC Professionnel Média qui dispose par ailleurs de d'une promesse de vente lui permettant de détenir jusqu'à 100 % de Cap Ciné.

La société Sochrastem est contrôlée par Monsieur Stéphane André. Il n'existe pas d'autre lien (commercial, financier) entre Sochrastem et IEC Professionnel Média.

La SAS Fin Cap a été constituée pour prendre le contrôle de la société Cap Ciné et pour participer au renforcement des capitaux propres d'IEC Professionnel Média.

Le capital de la société Fin Cap est réparti comme suit :

- Qual Tech (contrôlée par la société Qualis) : 31,76 %
- Sophem (contrôlée par M. Stéphane André) : 20,73 %
- Gonset Holding (contrôlée par M. Pierre Gonset) : 34,34 %
- Port-Noir Investment Sarl (contrôlée par M. Claude Berda) : 2,17%
- Ouest Croissance (BPO) : 2,92 %
- Salim Investment : 8,07 %

A notre connaissance, les sociétés SOPHEM, Gonset Holding, Port Noir Investment SARL, Ouest Croissance et Salim Investment ne détiennent pas de participation dans des sociétés concurrentes du groupe IEC Professionnel Média, à l'exception, via les sociétés Qual Tech et Fin Cap, d'une participation dans la société Cap Ciné, elle-même filiale à 50,2 % d'IEC Professionnel Média qui dispose par ailleurs de promesses de vente lui permettant de détenir jusqu'à 100% de Cap Ciné.

Par ailleurs, il n'existe aucun lien commercial, financier ou autres entre ces sociétés et le groupe IEC Professionnel Média à l'exception de leur qualité d'actionnaire direct d'IEC Professionnel Média ou de Fin Cap.

Messieurs Thierry Delcourt et Charles Humann sont les fondateurs de Cap Ciné. Ils sont devenus actionnaires d'IEC Professionnel Média lors de l'apport de 27,97% de Cap Ciné à la société.

Avec 1 Md d'euros d'actifs gérés, Financière de l'Echiquier-EBPF est l'une des principales sociétés de gestion à capitaux privés. Financière de l'Echiquier-EBPF est entrée dans le capital d'IEC Professionnel Média à l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire réalisée en 2003.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

3.3.2. Modifications intervenues depuis 3 ans dans la répartition du capital

- | | |
|------------|---|
| 26.08.2002 | La société Qual Tech (ex-Excal 1 , suite à l'augmentation de capital de ce jour, détient directement 777 639 actions IEC PM, soit 31,66% du capital |
| 26.08.2002 | La société Sochrastem SA, suite à l'augmentation de capital du 26/08/02, détient 500 000 actions IEC PM, soit 20,35% du capital |
| 15.09.2003 | Fin Cap a franchi en hausse à titre individuel les seuils de 5%, 10%, 20%, 1/3 du capital et des droits de vote de IEC PM et de concert avec ses associés actionnaires ainsi qu'avec Sochrastem, celui de la moitié du capital et des droits de vote. |
| 15.09.2003 | Qual Tech a franchi en hausse de concert avec Fin Cap, les autres associés actionnaires de cette dernière et Sochrastem, les seuils de 10%, 20%, du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de IEC PM. |
| 15.09.2003 | Sochrastem SA a franchi en hausse de concert avec Fin Cap et les associés actionnaires de cette dernière les seuils de 10%, 20%, du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de IEC PM. |
| 15.09.2003 | Sophem, Gonset Holding SA et Port-Noir Investment Sarl ont franchi en hausse de concert avec Fin Cap, les autres associés actionnaires de cette dernière et Sochrastem les seuils de 5%, 10%, 20%, du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de IEC PM. |
| 15.09.2003 | Messieurs Thierry Delcourt et Charles Humann, fondateurs de la société Cap ciné, ont franchi chacun à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote. Ils détiennent chacun 640 784 actions de IEC Professionnel Média en rémunération de l'apport à IEC de 1958 actions de la société Cap Ciné. |
| 18.09.2003 | Les OPCVM gérées par la société Financière de l'Echiquier EDPF ont franchi en hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote d'IEC PM. |
| 6.09.2004 | La SAS Fin Cap a franchi à la hausse les seuils de 50 % du capital et des droits de vote de IEC PM.
La société Sochrastem SA a franchi à la baisse le seuil de 5% du capital de IEC PM. |
| 28.01.2005 | La SAS Qual Tech a franchi à la hausse le seuil de 10 % des droits de vote de IEC PM.
La société Sochrastem SA a franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote de IEC PM. |

3.3.3. Action de concert

Par courrier du 17 septembre 2003 à l'AMF, Fin Cap a déclaré agir de concert vis-à-vis de la société IEC PM avec ses actionnaires Qual Tech, Sophem, Gonset Holding SA, Port-Noir Investment Sarl ainsi qu'avec la société Sochrastem.

Suite à la réalisation de l'augmentation de capital réalisée le 31 août 2004, le concert initial a été élargi aux sociétés Salim Investment Ltd et Ouest Croissance, consécutivement à leur entrée au capital de la SAS Fin Cap.

3.3.3.1. Pacte d'actionnaires

Par actes en date du 28 mai 2003 conclu entre Fin Cap d'une part, et Monsieur Thierry DELCOURT, Monsieur Charles HUMANN et Madame Patricia HUMANN, d'autre part, :

- Monsieur Thierry DELCOURT d'une part, et Monsieur et Madame Charles HUMANN d'autre part, disposent de la part de Fin Cap d'une promesse d'achat portant sur les 1.281.268 actions IEC Professionnel Média qu'ils détiennent (soit 640.784 actions IEC Professionnel Média chacun), à un prix de 2,2 M€, augmenté de 5% par an à compter du 1^{er} juillet 2005, cette option étant exerçable pendant une durée de trois mois à compter de la plus proche des 2 dates suivantes :
 - 1^{er} juillet 2006
 - date à laquelle IEC Professionnel Média détiendra au moins 95 % de Cap Ciné.
- Monsieur Thierry DELCOURT d'une part, et Monsieur et Madame Charles HUMANN d'autre part, se sont pour leur part interdit de céder à des tiers jusqu'au 1^{er} juillet 2005, sans l'accord écrit et préalable de Fin Cap, les 1.281.268 actions IEC Professionnel Média qu'ils détiennent (soit 640.784 actions IEC Professionnel Média chacun).
- En outre, Fin Cap dispose d'un droit de préemption sur les 1.281.268 actions IEC Professionnel Média que détiennent Monsieur Thierry DELCOURT d'une part, et Monsieur et Madame Charles HUMANN d'autre part (soit 640.784 actions IEC Professionnel Média chacun).

Par ailleurs, dans le cadre du pacte d'actionnaires qu'ils ont signé le 30 juillet 2003, les actionnaires de Fin Cap ont exprimé leur souhait de pouvoir procéder à une fusion absorption entre Fin Cap et IEC Professionnel Média au plus tard le 31 décembre 2006.

3.4. Marché des titres de la société

3.4.1. Place de cotation

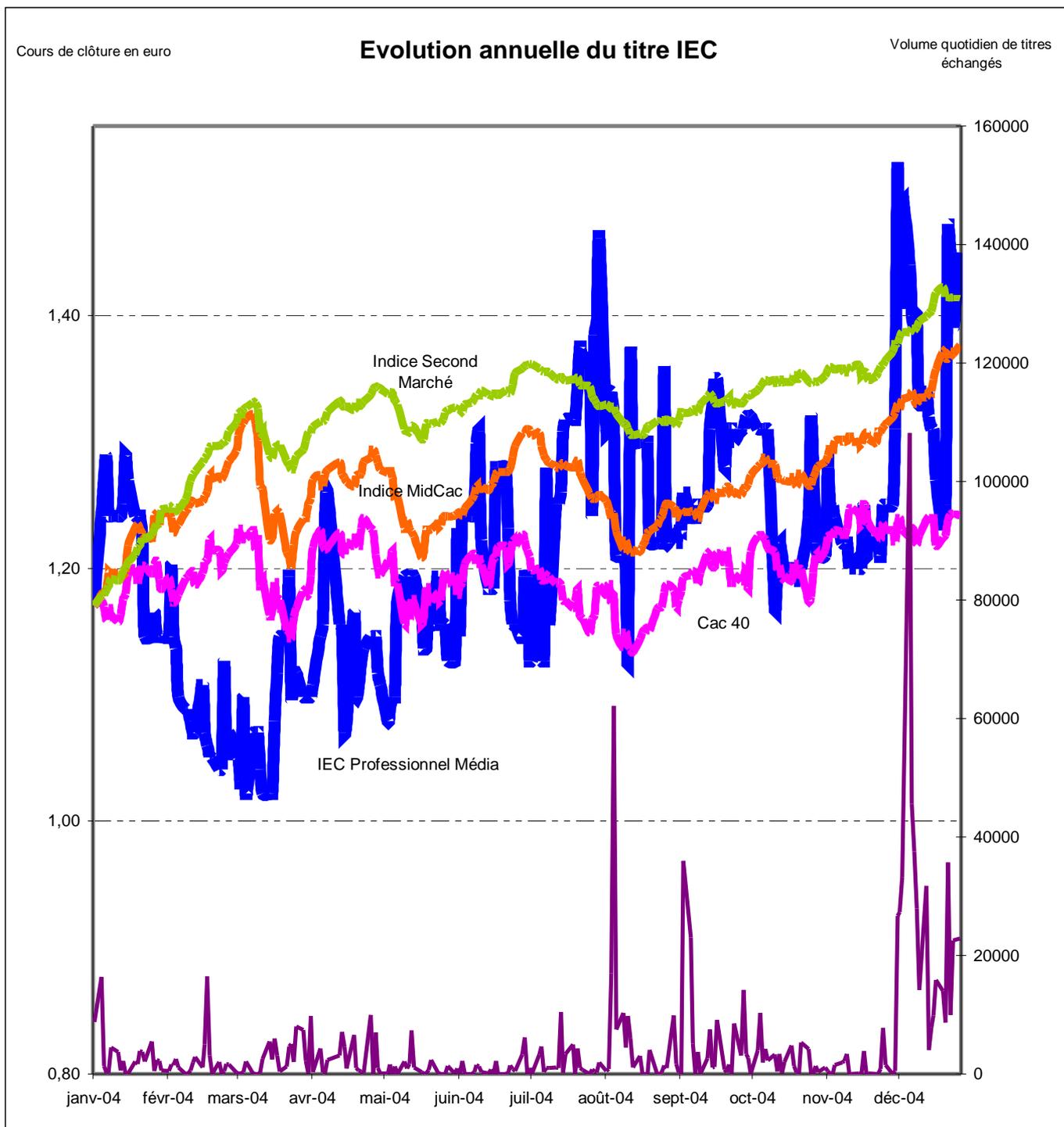
Second Marché de Euronext Paris SA

source : Euronext Paris

Année 2004	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Nombre de séances de bourse	21	20	23	20	21	22	22	22	22	21	22	23
Nombre de séances de cotation	21	19	21	19	19	16	19	17	18	19	19	23
Taux de cotation	100 %	95 %	91 %	95 %	90 %	73 %	86 %	77 %	82 %	90 %	86 %	100 %
Cours le plus haut (en €)	1.33	1.20	1.19	1.34	1.19	1.31	1.46	1.47	1.39	1.35	1.45	1.72
Cours le plus bas (en €)	1.12	1.03	1.02	1.07	1.07	1.14	1.13	1.12	1.23	1.17	1.2	1.22
Dernier cours du mois (en €)	1.15	1.07	1.10	1.11	1.13	1.19	1.46	1.22	1.32	1.21	1.31	1.38
Nombre de titres échangés	137 941	68 478	63 545	94 033	31 033	37 270	62 007	45 095	20 892	30 544	50 722	202 447
Taux de rotation du capital	1,53 %	0,76 %	0,71 %	1,05 %	0,34 %	0,41 %	0,69 %	0,50 %	0,17 %	0,24 %	0,39 %	1,57 %
Capitalisation boursière (en M€)	10,80	10,08	10,35	10,44	10,62	11,25	13,77	10,98	16,97	15,55	16,84	17,74

Année 2005	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui
Nombre de séances de bourse	21	20	21	21	22	22
Nombre de séances de cotation	21	20	21	21	20	22
Taux de cotation	100 %	100 %	100 %	100 %	91 %	100 %
Cours le plus haut (en €)	2.00	2.06	1.92	1.75	1.89	2.28
Cours le plus bas (en €)	1.38	1.58	1.62	1.52	1.63	1.85
Dernier cours du mois (en €)	1.74	1.72	1.70	1.72	1.89	2.05
Nombre de titres échangés	347 039	611 545	167 177	270 713	137 138	351 141
Taux de rotation du capital	2,70 %	4,76 %	1,30 %	2,11 %	1,07 %	2,73 %
Capitalisation boursière (en M€)	22,37	22,11	21,85	22,11	24,29	26,35

Graphe cours / volume en 2004



Fiche technique		Synthèse de l'activité boursière en 2004	
Code Euroclear	6668	Nombre de séances de bourse	259
Code Reuter	IPMA.PA	Nombre de séances de cotation	230
Code GL	IEC	Taux de cotation	89%
Code Bloomberg	IEC FP	Premier cours coté	1,14 € le 02.01.2004
Code ISIN	FR 0000066680	Plus haut	1,72 € le 01.12.2004
Mnémonique	IEC	Plus bas	1,02 € le 05.03.2004
Place de cotation	Euronext Paris (France)	Dernier cours coté	1,38 € le 31.12.2004
Marché de cotation		Variation sur l'année 2004	+ 21 %
Catégorie de cotation	Continu	Volume des transactions en titres	844 004
Horaires de cotation	De 9h00 à 17h30	Volume des transactions en capitaux	1 097 K€
Appartenance à un indice	Non	Taux de rotation du capital	6 %
Capital au 31.12.2004	3 856 267,80 €	Capitalisation boursière au 31.12.2004	17,7 M€
Nominal	0,30 €		
Nombre de titres au 31.12.2004	12 854 226		
Dernier coupon versé	0,73 € brut- 0,49€ net (le 05/08/1999)		
Autre ligne de cotation	Non		
Eligibilité PEA	OUI		
Eligibilité SRD	Non		
Flottant en % du capital au 31.12.2004	19,21%		
Flottant en K€ au 31.12.2004	3,41 M€		
Secteur d'activité	Equipements électroniques & électriques		
Classification sectorielle FTSE	253 – Equipements électroniques		

3.5. Dividendes

	2000	2001	2002	2003	2004
Dividende net global versé au titre de l'exercice (en K€)	0	0	0	0	0
Dividende net par action (en €)	0	0	0	0	0

Chapitre 4

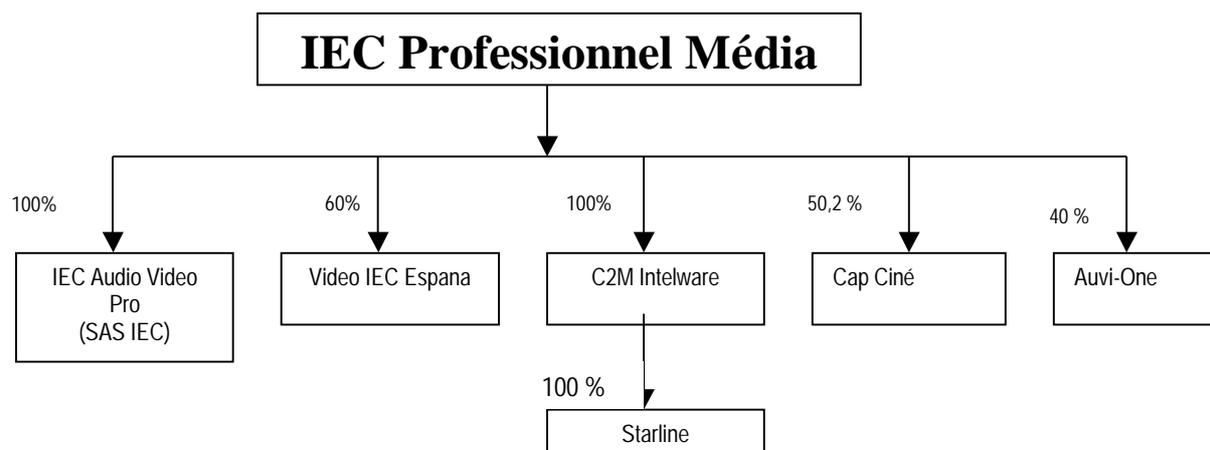
Renseignements concernant l'historique et les activités de IEC Professionnel Média

4.1.0.1. Historique

- 1989
 - Création à Rennes de la société IEC Audio Vidéo Pro, spécialisée dans l'achat, le reconditionnement et la vente de matériel audiovisuel d'occasion.
- 1990
 - IEC Audio Vidéo Pro ouvre une agence à Paris et reprend SSI, spécialisée dans la prestation et la location de matériel audiovisuel professionnel. SSI existe encore juridiquement, mais son activité est limitée à la mise en location-gérance de son fonds de commerce à IEC Audio Vidéo Pro. La fusion de ces 2 entités doit intervenir prochainement.
 - Création d'IEC UK, filiale à 60% d'IEC Audio Vidéo Pro.
- 1991
 - Création de la société IEC Professionnel Média ayant pour objet l'import-export de matériel audio vidéo professionnel.
 - Reprise de la société Fonalec, installée à Rennes et spécialisée depuis 30 ans dans la conception, la distribution et la maintenance de systèmes audio puis vidéo professionnels. Fonalec apporte son savoir-faire technique et permet à IEC Audio Vidéo Pro de toucher de nouveaux segments de clientèle : l'éducation, la formation, les collectivités, les PME-PMI ou les grands comptes. Fonalec a également permis à IEC Audio Vidéo Pro de modéliser le concept d'agence intégrant 3 métiers : la vente, la location et la maintenance. Sur le plan juridique, Fonalec a été absorbée par IEC Audio Vidéo Pro en 1995.
- 1992
 - IEC Audio Vidéo Pro renforce son implantation parisienne et s'installe au Village de la Communication à Saint-Ouen.
 - Reprise des actifs de la société AVST à Toulouse, qui devient la 3ème agence en France.
- 1993
 - IEC Audio Vidéo Pro crée son propre service Export, basé à Rennes, dont l'activité couvre le monde entier, hors France et Espagne.
 - Reprise de Connexion Entreprise à Belfort, spécialisée dans la location de matériel audiovisuel professionnel et possédant un petit parc de matériel. Elle apporte un savoir-faire dans le domaine de l'offre système et dans la maintenance.
 - Acquisition par SSI des parts sociales de Connexion Entreprise, ces 2 sociétés faisant l'objet d'une fusion-confusion dans le mois qui suit.
 - Ouverture d'une agence à Nice.
- 1994
 - Dans le but de compléter l'implantation nationale, acquisition de 100% des actions de Technologie Système (Villeneuve d'Ascq), qui permet de créer l'agence IEC Audio Vidéo Pro de Lille.
 - Acquisition des actifs de la société AVEC.
- 1995
 - Création d'une structure dédiée à l'informatique, avec pour mission d'apporter à IEC Audio Vidéo Pro un complément de compétences techniques et de développer en parallèle une activité d'assemblage et de vente de micro-ordinateurs. Naissance d'IEC Informatique.
 - Mise en place du département Multimédia, dont la vocation est de tester et valider les solutions audiovisuelles fonctionnant sur des bases informatiques.
 - Mise en sommeil d'IEC UK, l'activité export d'IEC Audio Vidéo Pro se révélant beaucoup plus dynamique.
 - Ouverture d'une agence à Lyon.
 - Augmentation de capital par apport en nature d'actions de la société IEC et de parts sociales de SSI.
- 1996
 - D'importants progrès sont réalisés en termes d'organisation et de gestion, avec notamment l'élaboration de budgets annuels et outils de gestion, ainsi que la définition d'une stratégie commerciale claire et ambitieuse.
 - Prise de participation à hauteur de 60% dans Video IEC Espana (Madrid).
- 1997
 - Regroupement des 3 métiers audiovisuels (vente, location, maintenance de matériel audio et vidéo professionnel) dans IEC Audio Vidéo Pro.

- Mise en location gérance du fonds de commerce de SSI chez IEC Audio Vidéo Pro.
 - Reprise des actifs de Tecma (Toulouse et Marseille) afin de compléter le réseau, le portant ainsi à 9 le nombre d'agences en France.
- 1998
- La filiale espagnole inaugure en mars une agence à Barcelone.
 - IEC Audio Vidéo Pro ouvre sa 10ème agence à Strasbourg.
 - Le Groupe IEC devient IEC Professionnel Média.
 - Introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris le 17 novembre.
- 1999
- Importantes opérations de croissance externe : rachat dans un premier temps de R+R, de Mesa puis du groupe Vision Share (n°2 du secteur), afin de compléter la couverture du territoire français, renforcer la pénétration du groupe sur la clientèle "grands comptes" et compléter ses savoirs faire dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
 - Finalisation fin juin de la cession du contrôle de la filiale IEC Informatique au groupe CGST, conséquence d'une politique de recentrage sur le métier de base.
- 2000
- Finalisation du rapprochement avec le groupe vision Share : SAS IEC prend en location gérance les fonds de commerce ASV, Systema et Euromedia avec fusion des équipes et des agences.
- 2001
- En début d'exercice réalisation d'un plan social portant sur 60 personnes et réorganisation du réseau d'agences.
 - Regroupement des agences parisiennes sur un seul site à Gennevilliers.
 - Certification ISO 9002 de l'agence de Rennes
- 2002
- En janvier, réalisation du plan social engagé en 2001 et portant sur une cinquantaine de personnes.
 - Fusion d'une partie des entités du groupe IEC à l'intérieur de IEC-AVP, permettant de ramener la structure du groupe à un holding (IEC PM) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M Intelware et IEC España).
 - Dans le domaine de la visioconférence en pleine expansion, prise de contrôle de la société Starline Internationale en fin d'année.
- 2003
- Mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante.
 - Définition d'une nouvelle stratégie sur la base de la segmentation des métiers.
 - La société Vidéo IEC Espana ouvre sa troisième agence à Valence.
 - Prise de participation de 27,97 % dans la société Cap Ciné, le leader, en France, spécialisé dans la location de systèmes de montage virtuel (matériel de post-production audiovisuel).
 - IEC Professionnel Média augmente sa participation de 20% à 40 % dans la société Auvi-One spécialisée dans l'audio professionnel.
- 2004
- Prise de contrôle de Cap Ciné, la participation dans cette société est portée à 50,2 %.

4.1.0.2. Organigramme juridique au 31.12.2004



IEC Professionnel Média, créée le 13 juin 1991 est la société mère du groupe. Ses activités sont celles d'un holding. IEC Professionnel Média a conclu avec IEC Audio Vidéo Pro un contrat de redevance de marque. Cette redevance est calculée en application d'un pourcentage du chiffre d'affaires facturé société au titre de l'exercice considéré.

SAS IEC (IEC Audio Vidéo Pro), société créée le 8 mars 1989, regroupe les activités de conception et intégration de solutions audiovisuelles et de services à valeur ajoutée (Prestation, location SAV et maintenance de matériel audiovisuel professionnel).

Video IEC Espana, rachetée en décembre 1996, exerce la même activité que IEC Audio Vidéo Pro : vente, location et maintenance de matériel audiovisuel sur le territoire espagnol.

Il n'existe pas de pacte ou de convention entre les actionnaires de la société Video IEC Espana.

SAS C2M est grossiste en matériels et systèmes pour la projection d'images.

Starline International est une société d'installation, maintenance et distribution de systèmes de visioconférence.

Cap Ciné est l'un des principaux loueurs de matériels de post-production en France.

IEC Professionnel Média disposait de promesses de vente sur les actions Cap Ciné détenues par Fin Cap :

- Le 22 décembre 2004, IEC Professionnel Média a exercé 0,40 % des 50,2 % du capital de Cap Ciné faisant l'objet d'une première promesse. IEC Professionnel Média Peut exercer à tout moment le solde de cette promesse jusqu'au 31 juillet 2007, pour un prix total de 2,28 M€ (soit le prix payé par Fin Cap en mai 2003), majoré d'un intérêt de 12 % par an entre le 28 mai 2003 et la date à laquelle IEC Professionnel Média exercerait son option et minoré du montant des dividendes distribués par Cap Ciné à raison des actions sous promesse ;
- Le 22 décembre 2004 également , IEC Professionnel Média a exercé la totalité de la seconde promesse portant sur 21,83 % du capital de Cap Ciné.

Auvi-One est une société spécialisée dans l'audio professionnel.

4.1.1. Les marchés du groupe IEC Professionnel Média

4.1.1.0. L'activité du groupe IEC : l'audiovisuel professionnel

S'adressant à une clientèle d'entreprises ou de professionnels, le groupe IEC est spécialisé dans la conception et le déploiement de solutions audiovisuelles. Son activité couvre respectivement :

- ✓ La conception et la réalisation de solutions audiovisuelles plus ou moins lourdes et complexes,
- ✓ la mise à disposition et la maintenance de matériels audiovisuels, et la fourniture de prestations à haute valeur ajoutée autour de ces systèmes et matériels,
- ✓ la distribution en volume d'équipements audiovisuels.

IEC maîtrise l'ensemble des compétences, matériels et systèmes recouvrant les domaines suivants :

- ✓ la prise d'images (captation) avec son, le montage, et le traitement,
- ✓ la diffusion de l'image au sein de l'entreprise,
- ✓ la communication audiovisuelle au travers notamment de l'audioconférence et la visioconférence.

IEC est le 1er intégrateur en France de solutions audiovisuelles professionnelles et, plus généralement, le groupe leader à la fois par son chiffre d'affaires (Proforma 2004 : 77 M€), par sa couverture géographique (13 agences commerciales et techniques en France), enfin par la gamme des prestations qu'il propose (ces données résultent de statistiques internes à la société).

4.1.1.1. Le marché de l'audiovisuel professionnel

Parallèlement au fait, très positif en lui-même, que les offres d'IEC ne connaissent pas les mêmes cycles, le marché d'IEC profite de plusieurs tendances favorables à son développement.

- Pour la clientèle Broadcast :

Ce marché est pour beaucoup lié aux ruptures technologiques, les professionnels souhaitant disposer d'équipements up-to-date pour valoriser leur production.

Alors que le marché n'a pas vu de bouleversement majeur depuis le numérique, le parc matériel des professionnels semble promis à un profond renouvellement avec l'avènement de la Haute Définition. Déjà présentes en Asie et aux Etats-unis, la HD commence à atteindre l'Europe.

En termes de confort et de qualité d'images, la HD est une révolution. Et il n'est pas de précédent, surtout compte tenu du profil des consommateurs de ce type de produits, qu'une telle rupture n'entraînent pas un profond bouleversement du parc installé.

Ce renouvellement portera sur l'ensemble de la chaîne de production (tournage, montage, diffusion).

En outre, son prix encore élevé devrait participer très favorablement à la croissance de l'activité de service et de prestations, génératrice de beaucoup de valeur ajoutée.

Par ailleurs, les professionnels dans une logique de plus saine gestion (minimisation des risques sur la production, économie en variabilisant leurs coûts, ...), sont en train d'accroître le poids des services externalisés dans leur activité.

Ceci bénéficiera directement aux activités de gérance que propose IEC.

- Pour la clientèle Corporate :

Sur fond de recherche d'efficacité accrue et d'optimisation des risques et des coûts, certaines évolutions technologiques sont aussi porteuses de développement auprès de cette clientèle.

Pour exemple, sans même parler des multinationales, les entreprises sont de plus en plus éclatées géographiquement, et les déplacements sont très consommateurs de temps, d'argent, voire, en périodes troublées, de risques.

Dans ce contexte, et grâce à la généralisation du haut débit, le développement de la visioconférence dans les 10 années à venir constitue une réelle évidence

Plus généralement, les échanges d'images, de sons et de data entre les entreprises et en leur sein vont se multiplier. Les réseaux vont devoir transmettre tout à la fois des signes vidéo, du son, de la lumière, des télécoms et de l'informatique, d'où la nécessité d'un équipement « semi-professionnel » de diffusion pour un nombre de plus en plus grand d'entreprises.

A cela s'ajoute que nous sommes aujourd'hui dans une société de l'image et que le média audiovisuel devient pour les entreprises une voie privilégiée pour communiquer avec leurs actionnaires, leurs partenaires et leurs clients. Alors qu'hier ces outils étaient limités à quelques secteurs de l'entreprise, aujourd'hui ils se développent et sont utilisés dans la communication interne et externe de toutes les sociétés.

Sont également concernés des développements connexes comme la sécurité où le média audiovisuel prend de l'importance avec la mise en œuvre par exemple de réseaux de caméras sur IP visant à trouver des solutions professionnelles et fiables sur des réseaux de surveillance étendue.

IEC vise à, et dispose des outils nécessaires pour, être considéré par les entreprises comme le partenaire qui va les accompagner durablement dans la mise en œuvre de ces média.

- Pour la clientèle de l'administration et des services publics :

Le secteur public n'échappe pas aux mutations préalablement évoquées pour les grandes organisations publiques ou parapubliques.

De même, le vecteur audiovisuel se trouve lui aussi au cœur des nouveaux projets locaux avec un engouement significatif de la diffusion de programmes interactifs, de films, etc...

Pour ce qui est de la partie éducative, celle-ci sera elle aussi tirée par les besoins en formation sur les nouveaux équipements (notamment HD, nouveaux équipements de montage, ...).

Le réseau de proximité d'IEC est particulièrement bien placé pour adresser l'ensemble de ces besoins.

4.1.1.2. Les clients

La segmentation retenue pour analyser la clientèle du groupe peut être analysée dans la segmentation suivante :

- les réalisateurs d'images (le « Broadcast ») : chaînes de TV, producteurs, studios, revendeurs audiovisuels, ...
- les diffuseurs d'images :
 - le secteur corporate : grands comptes, petites et moyennes entreprises, chaînes de magasins, ...
 - les administrations et services publics : éducation nationale, défense, organismes publics, collectivités, mairies, ...

4.1.1.2.0. La clientèle des réalisateurs d'images (Broadcast)

Il s'agit essentiellement des intervenants professionnels produisant et diffusant de l'image : les grandes chaînes nationales de télévision, les chaînes locales, les studios et sociétés de production, les prestataires en post-production, les agences d'images ou sociétés d'événementiel.

IEC intervient principalement dans deux domaines, la conception et intégration de solutions audiovisuelles et les services à valeur ajoutée (Prestation, Location, SAV, Maintenance)

4.1.1.2.0.0. Conception et intégration de solutions audiovisuelles

IEC prend en charge pour le compte de ces structures des projets d'équipement complet. De l'audit des besoins au cahier des charges, de la conception à la réalisation clé en mains, IEC-ASV apporte une compétence sur l'ensemble des besoins du process audiovisuel.

Cela se traduit par des projets clé en mains de plateaux multi-caméras, de régies de réalisation, de solutions de montage et de traitement, d'architecture de stockage, de régie de diffusion, ...

Dans ce segment de clientèle, le savoir-faire reconnu d'IEC lui a permis de développer une collaboration régulière avec l'ensemble des intervenants du process audiovisuel professionnel, qu'ils soient nationaux, internationaux ou locaux :

- Les chaînes de TV nationales : TF1, FRANCE 2, FRANCE 3, M6, ARTE, TV5, CANAL+, EUROSPORT, Cuisine TV, Pathé Sport, ...
- Les chaînes de TV locales : TV Locale de Dunkerque, TV Locale de Bruay-sur-Escaut, TV Locale de Béthune, ASTV (Lille), Delta (Gravelines), Télé Gohelle(Méricourt), C9 Télévision (Saint-André), Télé Lyon Métropole, Canal Local de Basse-Hamm, TV8 (Forbach), TV Cristal (Bitche), Rombas Télévision, Image + Télévision (Epinal), TV Locale de Lunéville, Canal CVS (Creutzwald), TV Rosselle, TV de Maizières-les-Metz, TV Locale de Baccarat, Canal 8 (Bruyère), Canal 26 (Schiltigheim), Canal Info Strasbourg, TV Locale de Bischwiller, TV Oberhoffen-sur-Moder, TV Locale de Ottrot, Voi de Sénart, Canal 32 (Troyes), Canal Coquelicot (Torcy), Télésonne (Massy), TV Breizh (Lorient), TV 10(Angers), ...
- Les chaînes de TV étrangères : ZDF, RAI, TVE, Radio Télévision Marocaine
- Les prestataires des chaînes de TV : INA, Euromedia-SFP, VCF, VISUAL TV, AMP, Even VIDEO, ...
- Les producteurs : 1^{ère} Heure, Toni Comiti, La Société du Spectacle, Pro Deo, Atom, Leo, Sombrero, FIT, Alizé, Liberator, Nonobstant, Films à Lou, Air Prod, Alam Films, DMLS TV, WLP, RESERVOIR PROD, MIREILLE DUMAS PRODUCTION, COYOTTE, THALASSA, ZONE INTERDITE, DES RACINES et des AILES, ...

- Les post-producteurs : Prestige, Sylicone, Waymel, Artistic Images, PomZed, On Line, Mikros, Fnac Video, MVS, LTS-Scanlab-SIS, Vdm, Imagine, ...

De plus, fort de son expérience, IEC vise une part significative du marché des nouvelles chaînes de télévision locales ou régionales auxquelles la TNT (télévision numérique terrestre) ouvre un nouvel espace. La TNT doit permettre à la France de combler une partie du retard qui la sépare, dans ce domaine, de ses voisins européens.

4.1.1.2.0.1. Services à valeur ajoutée (Prestation, Location, SAV, Maintenance)

IEC-ASV propose une gamme de services allant de la mise à disposition de produits tels que caméras lourdes, caméscopes, magnétoscopes, matériels de prise de son, bancs, régies, consoles, systèmes de montage, à la conception et l'exploitation de solutions audiovisuelles intégrées plus complexes résultant de ses propres compétences d'intégrateur.

IEC propose également des solutions clé en mains de prestations pour le compte de ces structures par la mise à disposition d'équipements et d'équipes complètes d'opérateurs : équipes de tournage, équipes de montage, équipes de plateaux et de cars régies pour les grands événements sportifs ou politiques qu'ils sont amenés à couvrir.

A titre d'exemple, pour des événements sportifs à vocation internationale, IEC est systématiquement retenu comme partenaire privilégié des chaînes. Le groupe apporte en amont conseil et assistance technique pour le choix des équipements et des moyens nécessaires. Une délégation technique et un support technique pendant toute la durée de ces événements sont assurés de manière à garantir un niveau de service parfait :

- Championnat du monde ou d'Europe : handisport, patinage artistique, natation, athlétisme (Paris 2003), judo
- Jeux Olympiques : Sydney 2000, Salt Lake City 2002, Athènes 2004
- Coupe du monde : Football 1998 en France, Rugby 2003 à Sydney
- Tournoi de Roland Garros, Tour de France depuis plus de 5 ans, Trophée Lancôme, 24 heures du Mans, ...

Au niveau national, les mêmes moyens sont mis en œuvre pour assurer la délégation technique complète d'opérations événementielles de type :

- Politique : congrès de partis politiques, soirées d'élections, congrès des maires de France, Parlement Européen, ...
- Culturel : Festival de Cannes depuis 5 ans, Franco-Folies de La Rochelle, Eurockéennes, Festival d'Avignon, Festival de Deauville, Transmusicales, concerts, MIPCOM, MIPTV, ...

De même, IEC est amené à assurer la prise en charge d'opérations très exigeantes de semi-direct sur des émissions de type :

- Loft Story, Star Academy, Laurent Ruquier, On a tout essayé, Canal Festival 2001, Neria Les Maternelles- La Cinquième

IEC réalise en outre dans ses propres agences diverses prestations de type authoring et duplication de cassettes vidéo, de CD, de DVD qui sont connexes aux prestations préalablement décrites.

Enfin, dans la logique d'accompagnement de ces professionnels de l'image, IEC assure des prestations de hotline, de maintenance préventive sur site et de service après-vente complet des matériels professionnels commercialisés ou mis à disposition, y compris, par délégation constructeur, du matériel encore sous garantie..

4.1.1.2.1. La clientèle des diffuseurs d'images

4.1.1.2.1.0. La clientèle « Corporate »

Il s'agit de répondre à l'ensemble des attentes audiovisuelles générées par le besoin croissant de diffusion d'images au sein de l'entreprise.

Dans ce domaine, l'acte de recherche de partenaires se professionnalise chez les utilisateurs compte tenu des budgets de plus en plus conséquents que ces technologies nécessitent. Les sociétés recherchent aujourd'hui des structures prenant en charge l'intégralité de leur problématique à partir de leur expression de besoins. De même, elles recherchent des intervenants ayant la capacité de les accompagner sur l'ensemble de leurs projets au niveau national voire international.

Avec sa couverture géographique nationale, sa taille et son expertise technique, IEC se positionne comme interlocuteur privilégié des entreprises dans ce domaine avec la possibilité d'accompagner notamment les grands comptes sur toutes leurs implantations (sièges, établissements locaux, agences, ...) et ainsi leur apporter un service de proximité dans l'exploitation de leur équipement.

Ici comme précédemment, IEC propose l'ensemble des services susceptibles d'être attachés à ces prestations, à savoir en amont études d'ingénierie et d'implantation, mise à disposition d'opérateurs ou de professionnels spécialisés pour en assurer l'installation, la maintenance et l'évolutivité pour garantir la pérennité de ces lourds investissements.

Alors que très peu d'intervenants sont à même de remplir ces fonctions, il est important de souligner que, grâce à de récents recrutements, IEC vient encore d'accroître ses compétences dans ce domaine.

Ces projets peuvent être globalement classés en cinq grands types :

- l'aménagement audiovisuel d'espace de réunion
- les aménagements d'espace de diffusion ayant vocation à recevoir un public élargi
- les espaces d'accueil visant à recevoir des visiteurs pour lesquels le design est primordial, ...
- les solutions audiovisuelles multi-sites de type PLV ou d'informations sur lieux de vente principalement pour l'usage de chaînes de distribution en réseaux ;
- les solutions de simple diffusion d'informations dans les aéroports, les gares, les lieux publics à forte fréquentation ...

Les clients d'IEC dans ce domaine recouvrent l'ensemble des secteurs économiques :

- Secteur Consulting : ANDERSEN CONSULTING, PWC, CAP GEMINI, ERNST&YOUNG, ...
- Secteur Informatique : COMPAQ, IBM, SAP, ...
- Secteur Banque & Assurances : CAISSE D'EPARGNE, CREDIT AGRICOLE, CREDIT MUTUEL, AXA, DEXIA ASSURANCES, CETELEM, ...
- Secteur High Tech et Industriel : MATRA, DE DIETRICH, AIRBUS INDUSTRIE, ALSTOM, PLASTIC OMNIUM, FAURE C.I.A, FRANCE TELECOM, HEWLETT PACKARD, SCHNEIDER ELECTRIC, ST MICROELECTRONICS, SUN, GROUPE USINOR, SPACE INDUSTRIES, NORTEL NETWORKS, ALCATEL, MOTOROLA, HERSANT-SOCPRESS, ...
- Secteur Distribution : Champion, ...
- Secteur Automobile : PEUGEOT PSA, RENAULT, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, ...
- Secteur Pharmaceutique : LIPHA, BOIRON, SANOFI, CHAUVIN, ...

4.1.1.2.1.1. Les administrations, le secteur public et le monde associatif

La clientèle d'IEC dans le domaine de l'administration recouvre à la fois les besoins des professionnels de l'image et des entreprises.

La présence d'IEC en région au travers de son réseau d'agences lui a permis d'adresser localement les besoins de ces organismes pour la plupart décentralisés.

En effet, IEC a notamment développé une longue collaboration avec l'ensemble du système éducatif et de formation du monde audiovisuel et y fournit donc des équipements professionnels équivalents à ceux des chaînes de TV. Par ailleurs de nombreux organismes publics sont dotés d'équipements professionnels leur assurant une grande autonomie dans la production ou la diffusion d'image.

Les grands consommateurs de solutions audiovisuelles et actuels clients d'IEC sont :

- Entreprises du secteur public : RATP, SNCF, EDF-GDF, France Télécom, AFNOR, ...
- Education nationale : Ecole des Douanes (La Rochelle), ESC Toulouse, ESSEC Paris, Institut Pasteur (Lyon), UNIVERSITES (Strasbourg, Lille, Artois, Picardie, Littoral, Grenoble, Nancy, Nice, Montpellier, Nantes, Valenciennes, ...), IUFM, Ecole des Mines (Nantes), Ecole des Impôts, Ecole de la Magistrature (Bordeaux), Ecole de Police (Nîmes), ISEL (Le Havre), Institut National Polytechnique de Lorraine, Faculté de Médecine (Nancy), ...
- Domaine hospitalier : CENTRE HOSPITALIER (Paris, Lille, Toulouse, Pau, Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Marseille, Brest, Nancy, ...),
- Organismes publics : CEA, INRA, Ifremer, Caisse des dépôts et consignations,

- Collectivités locales : Mairies, Conseils régionaux, Palais de Justice, Palais des Congrès, Grands Centres de Conférences, Centres de Festivals, Salles d'Opéra, Théâtres, ...
- Défense nationale : SIRPA, porte-avions CHARLES DE GAULLE, ...
- Musées : Ecole de la mer (la Rochelle), Dapper Arts Africains (Paris), Océanopolis (Brest), Electropolis (SERM Mulhouse), Pescalis (Moncoutant), L'Escal Atlantique (St Nazaire), Observatoire (Digoin), De la mine (Harnes), l'Ovalie (Lauragais), Aquarium (La Rochelle), Corse (Corte), Maison du Cinéma (Angoulême), Histoire Naturelle (Paris), Mémorial de la Shoah, Maison de la Chasse et de la Nature (Paris), Musée National de la Marine (Port-Louis), Musée de la Pêche (Concarneau), ...
- Autres : Cité de l'Espace (Toulouse), Centre Georges Pompidou, Bibliothèque Nationale de France, La Grande Halle de l'évolution (Jardin des plantes, Paris), ...

De manière générale, IEC est systématiquement consulté sur ces dossiers régionaux à forte valeur ajoutée.

Les principaux clients sont à près de 39% des professionnels de l'image, à 37 % le corporate et 24 % les administrations.

En 2004, les 10 premiers clients ont représenté environ 10 % du chiffre d'affaires, soit un pourcentage stable par rapport aux années précédentes.

Le carnet de commandes moyen représente environ 45 jours de chiffre d'affaires.

4.1.1.3. Les fournisseurs

Parce qu'il est le leader du secteur depuis des années, IEC est incontournable et dispose d'un accès privilégié non seulement à tous les fournisseurs mais également à leurs plus récents produits. C'est ce privilège qui lui permet souvent d'anticiper avec succès dans l'élaboration de ses offres intégrées.

Ces partenariats sont clés notamment dans le développement des activités d'ingénierie pour lesquelles la solution finale requiert une connaissance parfaite des possibilités offertes par chaque équipement intégrable.

Tous les constructeurs significatifs du métier sont partenaires d'IEC, mais on peut citer notamment AVID, BARCO, CANON, CRESTRON, DELL, EPSON, EUREX, EXTRON, FUJITSU, HITACHI, IMAGO, JVC, NEC, PANASONIC, PHILIPS, PINNACLE SYSTEMS, PIONEER, SANYO, SENNHEISER, SONY, TOSHIBA, YAMAHA,

Un fournisseur cependant se détache – SONY - à la fois parce qu'il est celui qui pèse le plus lourd chez IEC, ensuite parce que IEC en est en France l'un des plus gros distributeurs de matériel professionnel, enfin et surtout parce que c'est le fournisseur couvrant une très large gamme de produits.

Par ailleurs, une évolution majeure se fait jour chez les constructeurs. En effet, après avoir pendant des années donné accès à leurs produits à des sociétés de toutes tailles, fragiles financièrement et ayant des niveaux de service et de compétences aléatoires face à leurs clients, la plupart des constructeurs visent aujourd'hui à limiter le nombre de leurs intégrateurs, sur la base d'une réelle qualification de leur expertise et de leur niveau de service.

Cette récente évolution stratégique des constructeurs va contribuer significativement à renforcer le phénomène de concentration des intégrateurs.

Cela devrait jouer en faveur du groupe IEC qui en tant que leader bénéficiera systématiquement des retraits de cartes aux petits intervenants.

Il n'existe pas de statistiques de la profession, ni de syndicat professionnel.

Aussi, l'affirmation que IEC est le leader du secteur résulte de sources internes à IEC Professionnel Média (extraction d'informations relatives aux sociétés du même secteur, notamment données concernant le chiffre d'affaires).

4.1.1.4. La concurrence

Le marché des industries techniques audiovisuelles est fragmenté et caractérisé par une présence de nombreux intervenants.

Les principaux intervenants de la profession audiovisuelle professionnelle se distinguent en trois catégories de concurrents en fonction de la cible de clientèle adressée :

- les généralistes d'abord, dits Mixtes, qui adressent comme IEC les professionnels de l'image et le monde de l'entreprise et de l'administration,

- les spécialistes Broadcast qui n'adressent que le monde des professionnels de l'image,
- les spécialistes Corporate tournés vers l'entreprise et les administrations.

Il reste que la concurrence est très atomisée avec des acteurs de taille plus modeste, mêmes si quelques uns sont bien implantés localement.

Généralement dépourvus d'implantations régionales de taille critique, certains de ces concurrents sont intéressés par un rapprochement avec IEC. Plusieurs d'entre eux, bien implantés localement, ont su développer des prestations de service et des modèles de rentabilité d'une grande pertinence.

Sur chacun des métiers se dessinent des opportunités de rapprochement permettant de constituer rapidement une place de leadership incontestable du métier.

Les principaux concurrents sont Perfect Technologies, le groupe Soft, Alsace Audiovisuel, Utram et VPS.

4.1.2. Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité (hors rétrocessions internes)

en K€	2004		2003		2002	
Conception et intégration de solutions audiovisuelles	45 189	62,6 %	35 081	59,4%	40 371	61,9%
Services à valeur ajoutée(Prestation, Location, SAV, Maintenance)	13 303	18,4 %	12 256	20,8%	13 158	20,1%
Importation et distribution de matériel de diffusion	13 696	19,0 %	11 675	19,8%	11 717	18,0%
Total consolidé	72 188	100 %	59 012	100 %	65 246	100 %

Les informations sectorielles sont présentées au chapitre 5 de ce document, dans la note 11 des comptes consolidés.

4.1.4. Localisation géographique

Au 31/12/2004, le groupe IEC comptait 292 salariés répartis sur 13 villes en France et 3 en Espagne (Paris, Lyon, Marseille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nice, Grenoble, Belfort, Strasbourg, Nancy et Lille, Madrid, Barcelone et Valence).



Le groupe IEC est locataire dans toutes ses agences sauf à Belfort.

4.3. Evolution des effectifs

	2004	2003	2002
Cadres	101	106	87
Non cadres	191	192	198
Total	292	298	285

4.4. Politique d'investissement

4.4.0. La recherche et le développement

Le groupe n'a aucune action significative dans le domaine de la recherche fondamentale, son activité étant essentiellement liée aux prestations et à l'ingénierie des systèmes d'information audiovisuels.

Néanmoins, il existe une veille technologique au sein du groupe.

4.4.1. Principaux investissements

En 2004 les investissements s'élève à 2,4 M€, avec deux principaux axes : un effort accru dans le renouvellement du parc de location pour 1,6 M€ et le début de la mise en place d'un nouveau système d'information qui sera totalement opérationnel au cours du second semestre 2005.

4.7. Analyse des risques

4.7.1. Risques de Marché

4.7.1.0. Risques de liquidité

Créances d'exploitation, disponibilités et dettes à court terme (- 1 an) au	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Clients et comptes rattachés	12 969	8 032	9 756
Autres créances	2 543	1 936	2 207
Disponibilités	4 646	1 706	2 538
Total	20 158	11 674	14 501
Emprunts et dettes financières	3 510	1 503	2 720
Fournisseurs	10 724	7 486	4 955
Autres dettes	6 208	4 406	5 236
Total	20 442	13 395	12 911

Au 31/12/2004, si on exclut le compte courant de 770 K€ des emprunts et dettes financières, la somme des créances d'exploitations et des disponibilités (20 158 K€) couvre les dettes à cours terme (19 672 K€).

Les deux semestrialités de remboursement de l'accord de rééchelonnement représente 2,9 M€ dans les dettes à court terme

En dehors des crédits bancaires inclus dans l'accord de rééchelonnement, le groupe IEC ne bénéficie pas de lignes de crédit autorisées.

4.7.1.1. Risques de change

Le groupe IEC n'a pas d'exposition particulière dans ce domaine. La majorité des achats se fait dans la zone Euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent se faire en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euro.

4.7.1.2. Risques de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractées	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	543	2005-2007	Non
Crédits moyen terme	Taux variables	1 254	2005-2007	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	31	2005	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	770	2005	Non
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	184	2005-2007	Non
Emprunts en crédit bail	Taux variables	1 476	2005-2007	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	1 454	2005-2007	Non
Total emprunts et dette financières		5 712		
Avances factor	Taux variables	7 305	2005	Non

Echéancier des actifs et dettes financières	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	21 089	13 395	7 694	
Actifs financiers	11 674	11 674		
Position nette avant gestion	- 9 415	- 1 721	- 7 694	
Hors bilan	0			
Position nette après gestion	- 9 415	- 1 721	- 7 694	

Les disponibilités représentent un encours de 4 646 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 10 967 K€. L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les disponibilités, soit 6321 K€. Une variation d'un point des taux d'intérêts entraînerait une charge complémentaire annuelle de 63 K€ en base annuelle, soit 14 % des charges financières de l'exercice.

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus.

Le contrat d'affacturage prévoit que le factor acquiert sans recours les créances qui sont éligibles. La société IEC Professionnel Média n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs, et contre une éventuelle cession de créances inéligibles.

4.7.1.3. Risques sur actions

Le groupe à travers la société Starline International détient 8 411 actions d'IEC Professionnel Média sur les 12 854 226 titres du capital de celle-ci. Le risque de variation du cours de l'action IEC Professionnel Média n'est pas significatif.

4.7.1.4. Risques liés à l'historique de pertes du groupe

En 2000, les difficultés inhérentes à l'intégration du groupe Vision Share acquis fin 1999, les changements intervenus dans la direction du groupe ainsi que la coexistence de deux réseaux concurrents au sein d'IEC ont engendré une dérive importante à la fois des marges et de certains coûts qui s'est soldé par une perte de 13 254 K€.

Face à ces difficultés, le groupe a pris des mesures appropriées destinées à rétablir la rentabilité de l'exploitation et à faire face à la situation de trésorerie à court terme.

- Les services administratifs des sociétés absorbantes et absorbées ont été regroupés à Rennes au siège du groupe, à l'exception de ceux de la société C2M.
- Suite au regroupement des deux réseaux commerciaux dans un certain nombre de villes, Les agences faisant double emploi ont été fermées.
- Dans un deuxième temps, les effectifs affectés aux différents services ont évolué en fonction de l'activité, il en a été de même pour le parc de location.
- Les effectifs sont passés de 390 en 2000 à 285 en 2002.

- Sur le plan de la trésorerie, un accord de rééchelonnement a été négocié avec les fournisseurs et les banquiers, le remboursement se faisant en 10 semestrialités égales, la première au 30 juin 2003 et la dernière au 31 décembre 2007. De plus dans le cadre des obligations de cet accord, le groupe IEC a réalisé, en août 2002, une augmentation de capital de 1,55 M€ .
- Enfin sur le plan juridique, l'ensemble des entités à l'exception de C2M et IEC España a fusionné à l'intérieur de SA IEC (IEC-AVP), simplifiant les structure du groupe et permettant de ramener la structure du groupe à un holding (IEC Professionnel Média) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M et IEC España).

Augmentation de capital août 2002

La note d'opération préliminaire mise à la disposition du public qui a reçu le visa de la COB n° 02 – 855 en date du 11 juillet 2002 indiquait dans le paragraphe 2.2.11 But de l'émission :

« Les fonds levés seront utilisés à financer le complément de restructuration indispensable pour permettre à la société de retrouver un niveau de rentabilité satisfaisant. L'analyse détaillée des opérations du groupe a permis d'identifier des secteurs opérationnels ou géographiques dont la rentabilité n'était pas satisfaisante. Ceci a conduit le groupe à mettre en œuvre un plan social. ». « Compte tenu des perspectives de croissance du marché ces fonds permettront également de financer une partie du besoin en fonds de roulement ».

« Afin de permettre au groupe de disposer de la trésorerie nécessaire à ses opérations, un accord de rééchelonnement a été conclu, en avril 2002, avec les établissements financiers ainsi qu'avec les principaux fournisseurs pour étaler le paiement des montants qui leur sont dus sur la période allant du 30 juin 2003 au 31 décembre 2007. En cas de non réalisation de cette augmentation de capital l'accord de rééchelonnement pourrait être remis en cause ».

En fait, la restructuration et le plan social réalisé en 2002, a pu être financé sur les fonds propres du groupe, l'absence de progression de l'activité n'a pas généré de nouveaux besoins en fonds de roulement et les fonds levés lors de l'augmentation de capital ont pu être placés prudemment en prévision du remboursement de la première des dix semestrialités de l'accord de rééchelonnement devant intervenir au 30 juin 2003.

Depuis janvier 2003, la gestion du groupe est placée sous la direction de Monsieur Alain Cotte, qui, nommé Directeur général délégué en décembre 2002, a succédé à Monsieur Claude Turpin en qualité de Président Directeur général d'IEC Professionnel Média le 31 janvier 2003.

Le plan mis en place par la nouvelle direction visait, s'agissant de l'exploitation, à rétablir progressivement l'équilibre en 2003 puis la rentabilité à compter de 2004. Ce plan prévoyait une croissance modérée de l'activité (5 à 6% sur 2003-2005) avec un maintien du niveau de marge du groupe. L'objectif pour 2003 était d'atteindre un chiffre d'affaires de l'ordre de 69M€ et de réduire la perte aux environs d'1M€.

Toutefois, si les objectifs de niveau de marge ont pu être tenus, l'activité n'a pas connu la progression escomptée et l'exercice 2003 s'est terminé avec un chiffre d'affaires de 59 M€. La baisse de marge consécutive au manque d'activité ajoutée à des charges exceptionnelles non récurrentes de l'ordre de 2,2 M€ ont conduit à une perte nette de 5,9 M€ pour 2003.

La reprise de l'activité observée fin 2003, s'est confirmée au premier trimestre de 2004. Pour accompagner cette reprise et faire face à ses engagements la société doit procéder à l'augmentation de capital décrite au paragraphe « risque de liquidité », l'augmentation de capital réalisée en septembre 2003 ayant été utilisée comme indiqué ci-dessous :

Augmentation de capital septembre 2003

La note d'opération préliminaire mise à la disposition du public qui a reçu le visa de la COB n° 03-725 en date du 31 juillet 2003 indiquait dans le paragraphe 2.2.11 But de l'émission :

« Les fonds qui seront levés à l'occasion de l'augmentation de capital décrite dans la présente note d'opération permettront de financer :

- Le remboursement de l'avance consentie par la société Qual Tech afin de permettre à la société IEC Professionnel Média de rembourser la première échéance de l'accord de rééchelonnement fixée au 30 juin 2003 ;
- Le paiement de l'échéance du 31 décembre 2003 de l'accord de rééchelonnement et constitution d'une réserve de trésorerie pour une partie des remboursements suivants ;
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement du fait de la croissance attendue de l'activité ;
- Le complément d'investissements nécessaire à retour à un niveau normal de ceux-ci.

Le montant de l'augmentation de capital en numéraire de 3 991 858 € a été fixé à un niveau tel que dans le cas d'une réalisation à seulement 75 % de celle-ci, les objectifs de financement de 2003 soient atteints. »

En fait, l'augmentation de capital en numéraire a été souscrite pour la totalité des 3 991 858 € prévus.

Par ailleurs, le remboursement de l'avance consentie par la société Qual Tech a été réalisé le jour même où les fonds de l'augmentation de capital ont été disponibles, soit le 11 septembre 2003. Le paiement de l'échéance du 31 décembre 2003 du moratoire a été honoré à bonne date. De plus au 31 décembre 2003, les disponibilités s'élevaient à 1 706 K€ permettant au groupe de faire face à la prochaine échéance du 30 juin 2004 du moratoire. Enfin, les investissements de l'exercice ont été totalement autofinancés.

Augmentation de capital d'août 2004

La note d'opération préliminaire mise à la disposition du public qui a reçu le visa de l'AMF n° 04-683 en date du 21 juillet 2004 indiquait dans le paragraphe 2.2.11 But de l'émission :

« Financement de l'activité du groupe IEC Professionnel Média et notamment :

- paiement de l'échéance du 31 décembre 2004 de l'accord de rééchelonnement (d'un montant de 1.248 K€) et constitution d'une réserve de trésorerie pour une partie des remboursements suivants ;
- augmentation du besoin en fonds de roulement du fait de la croissance attendue de l'activité ;
- complément d'investissements nécessaire au développement et au maintien de la compétitivité d'IEC Professionnel Média. »

L'augmentation de capital de 5 013 K€ bruts, prime d'émission incluse, a été totalement souscrite.

Cette augmentation de capital faisait suite à un retard dans la réalisation des objectifs de croissance attendus en 2003. C'est seulement en 2004, que l'évolution prévue s'est réalisée avec un taux de progression de l'activité de + 22,4 %.

4.7.2. Risques juridiques

IEC n'est soumis à aucune réglementation particulière. Aucune des activités exercées par le groupe ne requiert d'autorisations particulières. Le groupe n'a aucun lien de dépendance à l'égard d'un fabricant de matériel ou d'un distributeur. Le groupe IEC n'est impliqué dans aucun litige susceptible d'avoir une incidence négative significative.

Au 31 décembre 2004, les risques fiscaux encourus par le groupe sont totalement provisionnés et les provisions clairement identifiées dans la note 7 « provisions pour risques et charges » des comptes consolidés à la page 60 du présent document avec un libellé non équivoques « provision pour contrôle fiscal 2003

Ces contrôles ne devraient pas avoir d'autres incidences négatives que celles déjà provisionnées. Au contraire, les contestations entreprises et dont certaines ont déjà abouti, permettront le cas échéant de reprendre certaines provisions sur 2005 ou les années suivantes.

4.7.3. Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de ses activités le groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

4.7.4. Assurances

Le groupe IEC a mis en place l'ensemble des couvertures d'assurance habituelles nécessaires à ses activités. En particulier l'activité location est couverte par les polices appropriées pour ce type d'activité. L'ensemble des couvertures est revu régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des activités.

Les principales assurances mises en place sont présentées dans le tableau ci-dessous.

GROUPE IEC				
Liste des contrats d'assurances Année 2004				
Type de contrat	Numéro	Compagnie	Nature du risque assuré	Garanties
<u>Multirisque Entreprise</u>	167.424.819	COVEA	Bâtiments et agences Contenu Perte d'exploitation	Par sinistre 5 140 000 € 20 560 000 € 3 114 050 €
<u>Responsabilité Civile Entreprise</u>	167.425.081	COVEA	RC pendant l'exploitation RC après travaux	Par sinistre 7 622 450 € 2 286 735 €
<u>Responsabilité Civile Dirigeant</u>	0007907430	AIG	Responsabilité Civile	Par sinistre et par année 10 000 000 €
Tous Risques Informatiques	69189	ACE	Système informatique interne	Par sinistre 533 572 €
<u>Tous Risques Location</u>	8063357	COVEA	Marchandises données en location	Par sinistre 152 500 €
<u>Tranporisk</u>	9801223	ACE	Transport privé de march. Transport public de march.	Par sinistre 381 125 € 76 225 €

En 2004, les primes d'assurance prises en charge par les sociétés du groupe au titre de ces contrats se sont élevées à 380 K€.

4.7.5. Autres risques particuliers

A la connaissance de la société ou de ses filiales, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du groupe IEC, à l'exception d'un litige client né en 2002 et provisionné dans les comptes au 31/12/2002, cette provision a été actualisée au 31/12/2004(cf : le présent document, page 60, note 7, provisions pour risques marchés clients).

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.1. Comptes sociaux d'IEC Professionnel Média

I. Bilan au 31 décembre 2004 (En milliers d'euros)

Actif	2004			2003	2002
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	173	170	3	6	12
Immobilisations corporelles	93	92	1	1	11
Immobilisations financières	23 993	3 970	20 023	15 359	6 308
Total actif immobilisé	24 260	4 233	20 027	15 366	6 331
Avances et acomptes versés				0	0
Créances d'exploitation	299		299	270	853
Créances diverses	2780		2 780	2 346	1 987
Valeurs mobilières				78	0
Disponibilités	25		25	3	6
Charges constatées d'avance	3		3	2	3
Total actif circulant	3 107		3107	2 699	2 849
TOTAL ACTIF	27 367	4 233	23 134	18 065	9 180

Passif	2004	2003	2002
Capital	3 856	6 299	3 734
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 768	1 709	2 139
Réserve légale		9	67
Réserves réglementées		0	11
Autres réserves		0	1 077
Report à nouveau	-404		
Résultat de l'exercice	- 1 161	-5 721	-5 299
Provisions réglementées			0
Total capitaux propres	6 059	2 296	1 729
Provisions pour risques et charges	12 383	10 412	4 769
Emprunts et dettes financières	4 288	4 985	2 136
Dettes d'exploitation	404	373	546
Total dettes	4 692	5 358	2 682
TOTAL PASSIF	23 134	18 065	9 180

II. Compte de résultat.

(En milliers d'euros)

	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires net	0	70	
Reprises sur amortissements et provisions			
Autres produits d'exploitation	533	441	535
Total produits d'exploitation	533	511	535
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes	206	380	289
Impôts, taxes et versements assimilés	1	9	10
Salaires et traitements		4	44
Charges sociales			24
Dotations aux amortissements et provisions	67	16	33
Autres charges d'exploitation		14	
Total charges d'exploitation	274	423	400
Résultat d'exploitation	259	88	135
Produits financiers	439	277	255
Charges financières	2 064	6 323	6 101
Résultat financier	- 1 625	-6 046	-5 846
Résultat courant	- 1367	-5 958	-5 711
Produits exceptionnels		319	4 876
Charges exceptionnelles		93	4 615
Résultat exceptionnel	0	226	262
Impôt sur les bénéfices	-207	-11	-150
Total des produits	972	1 107	5 666
Total des charges	2 132	6 828	10 965
Bénéfice ou perte	-1 161	-5 721	-5 299

III. Projet d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 1 160 592,90 € à due concurrence sur le poste prime d'émission, de fusion, d'apport.

L'assemblée générale décide également d'imputer le solde débiteur du report à nouveau d'un montant de 403 765,16 € sur ce même poste.

IV. Annexe aux comptes sociaux

1. Faits majeurs de l'exercice et principes comptables

Note.1 Faits majeurs de l'exercice

1. Réduction du capital par voie d'absorption des pertes

L'assemblée générale extraordinaire de la société IEC Professionnel Média du 7 juin 2004 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 3 599 184 euro, ramenant le capital de 6 298 572 € à 2 699 388 €, par voie d'imputation à due-concurrence des pertes comptables reportées à nouveau. Cette réduction de capital social a été opérée par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 0,70 € à 0,30 €.

2. Application de l'accord de rééchelonnement

En application de l'accord de rééchelonnement des dettes bancaires et fournisseurs intervenu au cours du premier trimestre 2002, le groupe IEC a procédé au 30 juin et au 31 décembre 2004 au remboursement des semestrialités prévues.

3. Augmentations de capital

L'assemblée générale extraordinaire de la société IEC Professionnel Média du 7 juin 2004 a également donné délégation au Conseil d'Administration pour l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Dans sa réunion du 31 août 2004, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du montant maximum de 5 013 145,80 € (prime d'émission incluse) décrite dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 juillet 2004 sous le n° D.04-0722.

Le montant total de cette augmentation de capital s'élève à 5 013 145,80 € (primes d'émission incluses), correspondant à l'émission de 3 856 266 actions nouvelles. Le capital est désormais composé de 12 854 226 actions de 0,30 € de valeur nominale chacune.

Tout en renforçant ses fonds propres, ces opérations permettent au groupe IEC :

- D'assurer le paiement de l'échéance du 31 décembre 2004 de l'accord de rééchelonnement (d'un montant de 1 248 K€) et de constituer une réserve de trésorerie pour une partie des remboursements suivants ;
- De financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement lié à la croissance de l'activité ;
- De financer le complément d'investissements nécessaires au développement et au maintien de la compétitivité du groupe IEC.

4. Augmentations de capital de SAS IEC

Suite à l'autorisation donnée par le Conseil D'Administration du 7 décembre 2004, IEC Professionnel Média a souscrit à la totalité de l'émission de 1 250 000 actions nouvelles de 0,50 € de valeur nominale chacune, émises au prix de 3,20 € avec une prime d'émission de 2,70 € par action.. Cette augmentation du capital social de la SAS IEC a été adoptée par l'assemblée générale mixte de cette société en date du 16 décembre 2004. Cette souscription a été réalisée par voie de compensation avec la créance liquide et exigible que IEC Professionnel Média détenait sur la SAS IEC.

5. Prise de contrôle de Cap Ciné

Le 30 juin 2003, la société Fin Cap a consenti à IEC Professionnel Média deux promesses de vente concernant chacune un bloc de titre de la société Cap Ciné

Le 16 décembre 2004, le Conseil d'Administration a autorisé l'exercice total de la promesse de vente n° 2 et l'exercice partiel de la promesse n°1.

IEC Professionnel Média a utilisé cette autorisation en acquérant dans les derniers jours de décembre 1556 actions de la société Cap Ciné et pris ainsi le contrôle de cette société portant sa participation à 50,2 % du capital de celle-ci.

Note.2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) .

Aucune dérogation significative aux principes de règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

2 Informations relatives au bilan

Note.3 Immobilisations incorporelles

- Les frais d'établissement correspondent aux frais d'augmentation de capital de 2002. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans depuis 2002.

- Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur 1 an.

- Le logiciel informatique permettant de piloter le système d'exploitation du groupe, et acquis en 1999, est amorti économiquement sur 3 ans en mode linéaire et fiscalement sur 1 an prorata temporis.

Montants en K€	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Valeurs brutes				
Frais d'établissement	10			10
Logiciels	162	1		163
Sous-total	172	1		173
Amortissements				
Frais d'établissement	4	3		8
Logiciels	162			162
Sous-total	166	3		170
NET	6			3

Note.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie économique prévue.

Les durées retenues sont les suivantes :

Outillage industriel	1 an	L
Matériel de transport	2-5 ans	L
Matériel de bureau	2-5 ans	L & D
Mobilier de bureau	3-10 ans	L

Montants en K€	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Valeurs brutes				
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	89			89
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	93			93
Amortissements				
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	89			89
Mobilier de bureau	3			3
Sous-total	92			92
NET	1			1

Note.5 Immobilisations financières

Méthode d'évaluation:

- La valeur d'inventaire prend en considération la situation nette, ainsi que ses perspectives d'avenir en matière de rentabilité.
- Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute (coût historique), une provision pour dépréciation est constatée.

Titres de participation – mouvements principaux :

Montants en K€	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Valeurs brutes				
Autres participations	18 526	4 878		23 404
Créances rattachées à des participations	821		232	589
Sous-total	19 347	4 878	232	23 993
Dépréciations				
Autres participations	3 988	17	35	3 970
Sous-total	3 988	17	35	3 970
NET	15 359			20 023

Liste des filiales et participations

En K€

Société	Capitaux propres	Capital Détenu %	Valeur comptable Des titres détenus		Prêts et avances consenties et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brut	Net					
Filiales détenues à + 50%									
SAS IEC	3 424	99.99	15 998	15 998	589		52 314	-1 606	
SAS C2M	724	100	5 186	1 267			17 383	307	
SI Vidéo IEC Espagne	-217	60	7	7			6 800	-393	
CAP CINE	2 197	50.2	2 159	2 159			6 083	778	280
Participations détenues à – 50%									
Auvi-One(1)	- 29	40	51	0			1 099	-126	
Autres			2	2					
TOTAL			23 404	19 434					

(1)Comptes annuels du 1/7/2003 AU 30/6/2004

Créances rattachées à des participations• Mouvements principaux :

Les créances rattachées à des participations correspondent à :

- Prêt à la filiale SAS IEC accordé en 1998 et d'un montant initial de 2 439 K€.
- Remboursement de 232 K€ en 2004.

- Classement par échéance :

Montants en K€	Total	- 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes			
Prêts à des participations groupe	589	191	399
Total	589	191	399

Note.6 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Nature des postes en K€	Montant concernant les entreprises liées	
	ACTIF	PASSIF
Participations	23 404	
Créances rattachées à des participations	589	
Créances clients et comptes rattachées	299	
Autres créances	2100	
Emprunts et dettes financières diverses		3 642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		38
	RESULTAT	
Redevance de marque		530
Produits de participation		397
Provision pour risque filiale	1 908	
Provision pour dépréciation immobilisations financières	17	35
Intérêts s/comptes courants	104	

Note.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Montants en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Compte courant STARLINE apport créance FINCAP	193	193		
Compte courant SAS IEC apport créance FINCAP (1)	770	257	513	
Autres créances	1 817	1 817		
Total Créances diverses	2 780	2 267	513	

(1) Créance moratorisée sur SAS IEC apportée à IEC PM par FINCAP dans le cadre de l'augmentation de capital de 2003. Un remboursement de 257KE est intervenu en 2004 conformément au protocole.

Note.8 Capital

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

Au 31 décembre 2003	2 296
Augmentation de capital:	
Brut	5013
Frais	-88
Résultat de l'exercice	-1 161
Au 31 décembre 2004	6 059

Evolution du capital social au cours de l'exercice :

Montants en €	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Capital social au 31.12.2003	8 997 960	0.7 €	6 299
Réduction de capital social du 7.06.2004		€	- 3 599
Capital social au 7.06.2004	8 997 960	0.3 €	2 699
Augmentation de capital du 31 08 2004	3 856 266	0,3 €	1 157
Capital social au 31.12.2004	12 854 226	0.3 €	3 856

Note.9 Provisions pour risques et charges

Montants en K€	31/12/03	DOTATIONS	REPRISES	31/12/04
Prov. pour risque cession IEC INFO	46			46
Provision pour risque VIDEOPOOL		50		50
Provision pour risque contrôle fiscal		13		13
Prov. pour risque IEC AVP (1)	10 366	1 908		12 274
TOTAL	10 412	1 971		12 383

(1) Cette provision fait suite à l'engagement irrévocable du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 à consentir si nécessaire toutes les aides complémentaires aux filiales pour ramener la valeur réelle de ces sociétés à la valeur de leurs titres au bilan de leur mère, et ainsi assurer la meilleure visibilité et transparence du groupe.

Note.10 Emprunts et dettes financières

Montants en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	597	193	404	
Concours bancaires courants	10	10		
Intérêts courus sur emprunts et dettes	39	39		
Dettes comptes courants	3 558	3 558		
Intérêts courus s/dettes comptes courants	84	84		
Total emprunts et dettes financières	4 288	3 884	404	

Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 404 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit initialement dus à moins d'un an sont exigibles à plus d'un an.

Note.11 Dettes d'exploitation

Montants en K€	2004	2003
Dettes fournisseurs	226	203
Dettes sociales		
• Charges sociales à payer	12	13
Dettes fiscales		
• Etat IS à verser	114	97
• TVA	51	45
• Etat charges à payer		1
Total	403	359

3 n Informations relatives au compte de résultat

Note.12 Ventilation des produits d'exploitation

Montants en K€	2004	2003
Chiffre d'affaires		
Prestations de services (groupe)		70
Autres produits	537	441
Redevance de marque	533	426
Indemnité concurrence déloyale		15
Produits s/exercices antérieurs	3	
TOTAL	536	511

Note.13 Résultat financier

Montants en K€	2004	2003
Charges		
Provisions pour dépréciation titres C2M		542
Provisions pour dépréciation titres AUVI ONE	17	34
Provisions pour risque SAS IEC	1 908	5 643
Autres charges financières	140	103
Total Charges	2 065	6 323
Produits		
Produits financiers de participations	397	137
Reprises sur provisions p/dép. Immobilisations Financières	35	135
Autres produits financiers	6	5
Total produits	439	277
Résultat financier	-1 625	- 6 046

Note.14 Produits et charges exceptionnels

Montants en K€	2004	2003
Charges		
Cession immobilisations financières		88
Charges sur exercice antérieur		5
Total Charges	0	93
Produits		
Cession immobilisations financières		88
Profit exceptionnel s/apport de créances FINCAP		224
Cession immobilisation corporelle		7
Total produits	0	319
Résultat exceptionnel	0	226

Note.15 Impôts sur les sociétés.

Périmètre d'intégration fiscale

Les sociétés suivantes font partie du périmètre d'intégration fiscale au 31/12/2004 :

Sociétés	Adresses	N° de Siren
• IEC Professionnel Média	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	382 574 739
• C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862
• SAS I.E.C.	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	350 093 704
• S.C.I. La Montjoie	Immeuble Gutenberg Bât D 93250 Saint Denis	393 163 522
• STARLINE	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	420 638 967

Le montant de l'impôt correspond essentiellement au profit d'intégration fiscale dégagé sur le groupe (C2M INTELWARE et SCI LA MONTJOIE) pour 207k€

Note.16 Rémunérations des dirigeants.

Rémunérations totales brutes versées par la société en 2004

(K€)	2004	2003
Organes de direction	0	4
TOTAL	0	4

4 Engagements

Note.17 Engagements financiers

Filiale concernée	Bénéficiaire	Objet	Date du C.A.	Montant initial(en K€)	Capital restant dû au 31/12/04 (en K€)
SAS IEC	B.P.O.	Emprunt	27/11/1998	351	83
SAS IEC	Crédit Lyonnais	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	183
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	74
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	610	201
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	229	76
SAS IEC	Caisse d'épargne	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	91
SAS IEC	B.P.O.	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	114
SAS IEC	B.N.P.	Ouverture de crédit	02/07/1999	457	172
SAS IEC	Worms	Ouverture de crédit	02/07/1999	305	148
SAS IEC	Crédit Lyonnais	Emprunt	29/06/1999	381	98
TOTAL				3 583	1 240

Note.18 Autres engagements : Passif latent d'impôt

Passif d'impôt sur intégration fiscale :

La société a poursuivi sa pratique antérieure, à savoir la non comptabilisation d'une dette latente d'impôt correspondant à l'impôt qui serait à verser à l'Etat si les filiales intégrées fiscalement redevenaient bénéficiaires, et ce en dépit de la publication tardive de l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2005-B du 2 mars 2005, étant précisé que la convention d'intégration fiscale ne prévoit pas :

- que la société tête de groupe reverse en numéraire immédiatement l'économie d'impôt à ses filiales déficitaires.
- qu'en cas de cession de filiale, l'économie d'impôt correspondant aux déficits antérieurs soit reversée.

IEC PROFESSIONNEL MEDIA

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles L225-74, L225-76 et L225-91 du code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
I-Situation financière en fin d'exercice :					
a) capital social	2 188 767	2 181 200	3 733 931	6 298 572	3 856 268
b) nombre d'actions émises	1 435 737	1 435 000	2 456 534	8 997 960	12 854 226
c) nombre d'obligations convertibles en actions					
II-Résultat global des opérations effectives :					
a) chiffre d'affaires hors taxes	2 077 362	535 180	203	69 994	0
b) bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 389 219	-7 552 974	-3 309 038	368 294	589 337
c) impôts sur les bénéfices	-627 625	-1 520 114	-149 924	-11 159	-206 815
d) bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-12 922 636	-442 956	-5 299 060	-5 721 152	-1 160 593
e) montant des bénéfices distribués (1)	0	0	0	0	0
III-Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :					
a) bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1	-4	-1	0	0
b) bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-9	0	-2	-1	0
c) dividende versé à chaque action (1)	0	0	0	0	0
IV-Personnel :					
a) nombre de salariés	26	1	1	0	0
b) montant de la masse salariale	630 178	48 443	50 854	3 557	0
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	235 647	28 701	23 855	-173	0

Rapport Général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos le 31.12.2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA IEC Professionnel Média, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Estimation comptable du portefeuilles titres

La valeur des titres des sociétés filiales est ajustée, soit sous forme de provisions pour risque, soit sous forme de dépréciation des titres, pour tenir compte de la valeur réelle de celles-ci.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Rennes, le 1 juin 2005

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Consultants

Jacques Lévi

Michel Hardy

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos le 31.12.2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Convention autorisée au cours de l'exercice :

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Convention de promesses de vente d'actions CAP CINE

Personne concernée : Fin Cap

Votre Conseil d'Administration du 16 décembre 2004 a autorisé l'exercice de promesses de vente d'actions CAP CINE détenues par FIN CAP à votre profit. Cet exercice porte sur la cession de 1.556 actions CAP CINE pour un montant total de 877.582 €.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2. Clause de retour à meilleure fortune suite à l'abandon de créances consenti en 2002 par votre Société au profit de la Société C2M INTELWARE

Aucun remboursement au titre de cette clause n'a eu lieu en 2004.

3. Convention de trésorerie et de compte courant avec les Sociétés du Groupe IEC PM et avec les Sociétés du Groupe FIN CAP

Les rémunérations des avances de trésorerie consenties ou reçues des filiales ont généré dans votre Société :

- des produits financiers d'un montant de 47.917 € (à savoir essentiellement SAS IEC : 32.452 € ; STARLINE : 9.428 € ; C2M INTELWARE : 4.827 €).

- et des charges financières pour un montant de 103.551 € (C2M : 82.135 € ; FIN CAP : 10.158 € ; SYSTEA : 9.434 € ; GIE IEC MANAGEMENT et COMPAGNIE : 1.824 €)

4. Convention de redevance de marque avec la Société SAS IEC

Sur l'année 2004, votre Société a facturé à sa filiale, la SAS IEC, une redevance de marque de 529.535 € sur la base d'un taux de 1 % du chiffre d'affaires de sa filiale.

5. Convention d'intégration fiscale avec les Sociétés du Groupe

L'impôt sur les sociétés filiales bénéficiaires est comptabilisé dans ces dernières de la même manière qu'en l'absence d'intégration. Votre société a ainsi comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 223.407 € sur les Sociétés bénéficiaires (C2M à hauteur de 155.059 € et SCI MONTJOIE à hauteur de 68.348 €).

6. Caution donnée par votre Société au profit de SENNHEISER, fournisseur de la Société SAS IEC

Votre Conseil d'Administration du 8 décembre 2003 a autorisé votre Société à contracter un engagement de caution solidaire au profit de la SAS IEC AVP dans la limite d'un montant maximum de 90.000 € en principal et accessoires et d'une durée de un an.

7. Caution donnée par votre Société au profit de INGRAM MICRO SARL

Votre Conseil d'Administration du 2 octobre 2003 a autorisé votre Société à contracter un engagement de caution solidaire au profit de la Société SAS IEC AVP dans la limite d'un montant maximum de 30.000 € et d'une durée déterminée de un an.

Rennes et Paris, le 1^{er} juin 2005

Audit Consultants

PricewaterhouseCoopers Audit

Michel HARDY

Jacques LEVI

5.1.1. Comptes consolidés d'IEC Professionnel Média

I. Bilan au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)

ACTIF	Note	2004			2003	2002
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Actif immobilisé						
Immobilisations incorp.	1	1 452	1 109	343	255	230
Ecart d'acquisition	1	4 911	2 894	2 017	2 013	1 820
Immobilisations corporelles	2	17 720	12 781	4 940	4 047	4 680
Immobilisations financières	3	1 837	205	1 632	2 304	2 220
Total actif immobilisé		25 921	16 989	8 932	8 619	8 950
Actif circulant						
Stocks et en-cours	4	5 341	1 045	4 296	4 353	5 002
Clients et comptes rattachés	5	15 526	2 557	12 969	8 032	9 756
Autres Créances		2 582	39	2 543	1 936	2 207
Valeurs mobilières						
Disponibilités		4 646		4 646	1 706	2 538
Total actif circulant		28 095	3 640	24 455	16 028	19 502
Total actif		54 017	20 630	33 387	24 648	28 452

PASSIF	Note	2004	2003	2002
Capitaux propres				
Capital	6	3 856	6 299	3 734
Réserves consolidées		2 587	1 070	-677
Résultat de l'exercice		- 1 667	-5 852	- 1 976
Capitaux propres/Part du Groupe	6	4 776	1 517	1 081
Intérêts minoritaires	6	985	72	114
Provisions pour risques et charges	7	1 568	1 971	1 929
Dettes				
Emprunts et dettes financières	8	5 722	4 090	6 502
Fournisseurs et comptes rattachés	9	14 128	12 593	12 564
Autres Dettes	10	6 208	4 406	6 262
Total dettes		26 058	21 089	25 328
Total passif		33 387	24 648	28 452

II. Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	Note	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires net	11	72 188	59 012	65 246
Autres produits d'exploitation	12	2 510	3 190	4 756
Total produits d'exploitation		74 699	62 202	70 003
Achats consommés		43 493	36 031	37 739
Autres achats externes		12 306	9 455	12 082
Impôts et taxes		1 286	978	1 078
Charges de personnel	13	14 781	14 221	13 548
Autres charges d'exploitation		704	1 336	504
Dotations amortissements et provisions		3 233	4 643	6 762
Correction d'erreur	14		1 090	
Total charges d'exploitation		75 803	67 754	71 713
Résultat d'exploitation		-1 105	- 5 552	- 1 711
Produits financiers	15	255	447	357
Charges financières	15	462	619	876
Résultat financier		-207	- 172	- 518
Résultat courant		- 1 312	- 5 724	-2 229
Produits exceptionnels	16	486	364	1 585
Charges exceptionnelles	16	499	137	769
Résultat exceptionnel		-13	228	817
Impôts sur les bénéfices	17	-83	-52	-48
Dotations aux amortissements sur écarts acquisition		365	434	516
Résultat net des sociétés intégrées		- 1 772	-5 982	-1 976
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		33	88	
Résultat net consolidé		- 1 739	-5 894	-1 976
Part des minoritaires		-72	-42	
Part de la société mère		-1 667	-5 852	-1 976
Résultat par action en euros		-0.14	-0.65	- 0.80
Résultat par action dilué en euros		-0.14	-0.65	- 0.80

III. Tableau de variation des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	2004	2003	2002
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	-1 739	-5 894	-1 976
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
amortissement des écarts d'acquisition	365	434	516
amortissements	1 910	1 454	1 951
Amortissements sur Crédit Bail	345	647	989
provisions (nettes)	-854	-206	-1 172
+ ou - values	113	-297	-489
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-33		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 484	1 423	559
Autres titres immobilisés	116	382	-967
stocks	240	505	-520
Travaux en cours	-471		
clients	-2 962	1 900	3 372
Dépôt de garantie du Factor	-45	230	658
autres créances	-427	232	3 033
dettes fournisseurs	783	29	-4 161
dettes fiscales et sociales	797	-529	-2 045
autres dettes	486	-1 326	1 189
Flux net de trésorerie lié à l'activité	<u>-1 377</u>	<u>-2 439</u>	<u>377</u>
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
acquisitions d'immobilisations	-2 435	-3 033	-1 385
cessions d'immobilisations	1 078	766	1 271
Autres variations d'immobilisation	-62		
Incidence des variations de périmètre	992		
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	<u>-427</u>	<u>-2 267</u>	<u>-114</u>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
augmentation de capital en numéraire (nette des frais)	4 925	6 288	1 553
émissions d'emprunts en Crédit bail	828	279	78
émissions d'emprunts	26		
remboursements d'emprunts	-820	-2 059	-58
remboursements d'emprunts en Crédit bail	-850		-1 095
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	<u>4 109</u>	<u>4 508</u>	<u>478</u>
Variation de trésorerie	<u>2 304</u>	<u>-198</u>	<u>741</u>
Trésorerie d'ouverture	888	1 086	345
Trésorerie de clôture	<u>3 192</u>	<u>888</u>	<u>1 086</u>
Variation de trésorerie	<u>2 304</u>	<u>-198</u>	<u>741</u>
Disponibilités de clôture	4 646	1 706	2 538
Concours bancaires courants de clôture	-1 454	-818	-1 452
Trésorerie de clôture	<u>3 192</u>	<u>888</u>	<u>1 086</u>

IV. Annexe aux comptes consolidés

Faits caractéristiques de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

1. Réduction du capital par voie d'absorption des pertes

L'assemblée générale mixte de la société IEC Professionnel Média du 7 juin 2004 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 3 599 184 euro, ramenant le capital de 6 298 572 euro à 2 699 388 euro par voie d'absorption des pertes. Cette réduction de capital social a été opérée par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 0.70 euro à 0,30 euro.

2. Application de l'accord de rééchelonnement

En application de l'accord de rééchelonnement des dettes bancaires et fournisseurs intervenu au cours du premier trimestre 2002, le groupe IEC a procédé au 30 juin et au 31 décembre 2004 au remboursement des deux premières semestrialités tel que prévu.

3. Augmentations de capital

La même assemblée générale du 7 juin 2004 a donné délégation au conseil d'administration pour l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et a ouvert la voie à la réalisation de l'augmentation de capital qui a été constatée définitivement le 31 août 2004.

Dans sa réunion du 31 août 2004, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 5 013 145,80 euro libérée à hauteur de 4 213 145,80 euro, par versement en espèces et pour un montant de 800 000 euro par incorporation de la créance en compte-courant de la société Fin Cap, créance née en 2004.

Cette opération est décrite dans le prospectus établi par la société IEC Professionnel Média et sur lequel l'autorité des Marchés financiers a apposé le visa n° 04-683 en date du 21 juillet 2004.

Le capital est désormais composé de 12 854 226 actions de 0,30 € de valeur nominale chacune.

4. Prise de contrôle de Cap Ciné

Le 30 juin 2003, la société Fin Cap a consenti à IEC Professionnel Média deux promesses de vente concernant chacune un bloc de titre de la société Cap Ciné

Le 16 décembre 2004, le Conseil d'Administration a autorisé l'exercice total de la promesse de vente n° 2 et l'exercice partiel de la promesse n°1.

IEC Professionnel Média a utilisé cette autorisation en acquérant dans les derniers jours de décembre 1556 actions de la société Cap Ciné et pris ainsi le contrôle de cette société portant sa participation à 50,2 % du capital de celle-ci.

Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation

1. Généralités

1.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

1.2. Date de clôture

La date de clôture d'exercice de l'ensemble des sociétés du groupe est le 31 décembre, à l'exception de la société Auvi-One dont la date de clôture est fixée au 30 juin.

La durée de l'exercice est de 12 mois pour chacune des sociétés consolidées.

1.3. Conversion des états financiers en devises étrangères

L'ensemble des sociétés du groupe présente des comptes établis en EURO.

1.4. Modalités de détermination du résultat par action

Le résultat par action a été calculé en application de l'avis n° 27 de l'OEC.

Dans la mesure où le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base

2. Modalités de consolidation

2.1. Référentiel

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes consolidés définis par la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, par le décret n° 86-221 du 17 février 1986 et du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

2.2. Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation au 31/12/2004 :

Sociétés	Adresses	N° de Siren	% intérêts
• IEC Professionnel Média	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	382 574 739	100,00
• C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862	100,00
• SAS I.E.C.	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	350 093 704	99,98
• GIE IEC Management	13-15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	434 524 419	99,99
• Vidéo I.E.C. Espana L.S.	Alberto Alcocer n° 45 28036 Madrid		60,00
• S.C.I. Lisa	ZAC du Bois de l'Arsoit 90300 Valdoie	381 443 639	98,98
• S.C.I. La Montjoie	Immeuble Gutenberg Bât D 93250 Saint Denis	393 163 522	99,98
• STARLINE	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	420 638 967	100,00
• CAP CINE(1)	3,rue Villaret Joyeuse 75017 PARIS	411 276 702	50,20
• AUVI ONE(2)	26,Bis rue Kléber 93100 Montreuil sous Bois	380 530 659	40,00

Toutes les sociétés ont été consolidées par intégration globale

La société SYSTEA est sortie du périmètre suite à la clôture de la liquidation prononcée le 22 décembre 2004.

(1) Suite au passage de la participation dans CAP CINE de 28% à 50.2% le 22 décembre 2004 cette société est intégrée globalement.

(2) Auvi One est intégrée globalement à compter du 1/7/2004 suite à la prise de contrôle effective de cette société.

2.2.1. Variation de périmètre

2.2.1.1. Cap Ciné

IEC Professionnel Média a fait une acquisition complémentaire de 22,23% de Cap Ciné
La trésorerie nette affectée à cette acquisition s'analyse comme suit :

Montant décaissé par IEC Professionnel Média pour l'acquisition complémentaire de 22,23% Cap Ciné	878
Trésorerie de Cap Ciné au 31/12/2004	-1 869
	<hr/> -991

L'incidence de l'acquisition de Cap Ciné sur les autres rubriques du bilan du groupe est la suivante

Immobilisations	1 312
Actif circulant	1 752
Autres dettes	2 955
	<hr/>
Juste valeur des autres actifs et dettes	109
Ecart acquisition	438
QP de Situation nette CAP CINE	-553
Intérêts minoritaires	-985
	<hr/> -991

Un compte de résultat consolidé proforma 2004 a été établi en supposant que la participation dans Cap Ciné ait été détenue à hauteur de 50.2 % depuis le 1^{er} janvier 2004.
Celui-ci est présenté ci-dessous :

	Note	2004	2004 Proforma
Chiffre d'affaires net	10	72 188	77 266
Autres produits d'exploitation	11	2 510	2 532
Total produits d'exploitation		74 699	79 798
Achats consommés		43 493	45 179
Autres achats externes		12 306	12 313
Impôts et taxes		1 286	1 374
Charges de personnel	12	14 781	15 894
Autres charges d'exploitation		704	707
Dotation amortissements et provisions		3 233	4 278
Total charges d'exploitation		75 803	79 745
Résultat d'exploitation		-1 105	53
Produits financiers	14	255	291
Charges financières	14	462	576
Résultat financier		-207	- 285
Résultat courant		- 1 312	- 232
Produits exceptionnels	15	486	583
Charges exceptionnelles	15	499	572
Résultat exceptionnel		-13	11
Impôts sur les bénéfices	16	-83	-494
Dotation aux amortissements sur écarts acquisition		365	478
Résultat net des sociétés intégrées		- 1 772	-1 193
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		33	-81
Résultat net consolidé		- 1 739	-1 274
Part des minoritaires		-72	317
Part de la société mère		-1 667	-1 591
Résultat par action en euros		-0.14	-0.1
Résultat par action dilué en euros		-0.14	-0.1

2.2.1.2. AUVI ONE

Variation de périmètre AUVI ONE

Trésorerie d'AUVI ONE au 01/07/2004

-1

- 1

L'incidence de l'acquisition d'AUVI ONE sur les autres rubriques du bilan du groupe est la suivante

Immobilisations	124
Actif circulant	255
Autres dettes	409
Juste valeur des autres actifs et dettes	-30
QP de Situation nette CAP CINE	29
Intérêts minoritaires	0
	- 1

2.3. Détermination des écarts d'acquisition

2.3.1. Détermination - Valeur d'entrée des actifs et passifs

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation, (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation) est affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie résiduelle non affectée étant portée, soit à la rubrique « écart d'acquisition » à l'actif du bilan, soit en « provision pour risque » au passif.

La société n'applique pas par anticipation le règlement 2002-10 du CRC .

2.3.2. Modalités d'amortissement

Les écarts d'acquisitions sont amortis sur 10 ans à l'exception de l'écart concernant Vidéo I.E.C. Espana L.S. qui a été amorti sur 5 ans et AUVI ONE amorti entièrement sur 2003. Les baisses de valeur durables et sévères sont constatées par voie d'amortissements exceptionnels.

3. Principales Méthodes d'évaluation :

3.1. Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce identifiables sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement. Lorsque la valeur vénale est inférieure au coût d'acquisition ou à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur 1 an.

Les frais de recherche et développement concernent le développement de nouveaux produits numériques. Ces produits n'ayant pas été mis sur le marché ni en 2000, ni en 2001, ni en 2002, ni en 2003, les frais ont été totalement amortis.

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie économique prévue.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

CONSTRUCTIONS	15-20 ans
MATERIEL ET OUTILLAGE	1-5 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	2-5 ans
MOBILIER DE BUREAU	2-10 ans
MATERIEL DE BUREAU	2-8 ans
INSTALLATIONS GENERALES	2-10 ans

Le parc de matériel destiné à la location est en immobilisations.

Immobilisations financées en crédit bail :

Les contrats de crédit bail correspondant à des financements d'acquisitions sont retraités pour montrer à l'actif l'immobilisation concernée et au passif le solde des échéances des emprunts restant à payer.

3.3 Immobilisations financières

Les liquidités apportées en garantie sur des marchés sont comptabilisées en immobilisations financières.

3.3. Stocks et production en cours

Stocks de marchandises et pièces détachées.

Les marchandises neuves sont évaluées selon la méthode FIFO.

Les marchandises d'occasion sont évaluées au prix d'achat augmenté des frais de remise en état.

La production en cours est valorisée pour chaque contrat au coût de production comprenant les matériels livrés et les charges directes de production (essentiellement coûts de livraisons et d'installations)

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute déterminée selon les modalités ci-dessus est supérieure à la valeur probable de réalisation. La valeur probable de réalisation est estimée :

- pour les articles matriculés en tenant compte des perspectives commerciales (comparaison article par article avec les prix de marché)
- pour les autres articles en fonction de règles statistiques.

3.4. Créances

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage le sont sans recours et elles sont sorties du bilan. Un dépôt de garantie est constitué auprès du factor (Note 3). Au 31 décembre 2004 l'en cours de créances cédées s'élève à 7 305 milliers d'euros (31 décembre 2003 : 7 477 milliers d'euros)

Les créances non réglées aux dates d'échéances prévues ou faisant l'objet de litiges sont provisionnées comme suit :

- Une provision pour créances douteuses est constituée sur l'ensemble des dossiers remis au contentieux, ainsi que sur ceux des sociétés en liquidation de biens ou en redressement judiciaire.
- Pour les autres dossiers, il est également constitué une provision pour créances douteuses à hauteur de 100 % sur les créances échues à plus de 120 jours et à 50 % sur les créances échues à plus de 90 jours.

3.5. Résultat courant et résultat exceptionnel

En 2004, la définition du résultat courant et du résultat exceptionnel correspond aux recommandations de la COB à savoir: « la notion du résultat imputable aux activités ordinaires et des éléments extraordinaires ».

Note.1. Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

- Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/2003	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2004
Valeurs brutes						
Frais établissement	277			147		130
Frais de Recherche	227			227		0
Logiciels	284	129	41	10	73	517
Fonds de commerce	648				1	647
Autres immobilisations incorporelles	100		132		-74	158
Sous-total	1 536	129	173	384	0	1 452
Amortissements						
Frais établissement	247		25	147		125
Frais de Recherche	227			227		0
Logiciels	289	118	69	10		466
Fonds commercial	518					518
Autres immobilisations incorporelles	0					
Sous-total	1 281	118	94	384		1 109
Valeurs nettes	255					343

- Ecart d'acquisition (En K€).

Sociétés	Date d'acquisition	01/01/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Valeur brute					
SAS IEC AVP	01/01/99	751			751
Vidéo I.E.C. Espana L.S.	01/01/96	94			94
C2M – INTELWARE	01/01/97	2 719			2719
SYSTE A	01/01/97	337		337	0
STARLINE (1)	12/12/02	182			182
CAP CINE	30/06/03	693			693
CAP CINE	22/12/04		438		438
AUVI ONE	30/06/03	34			34
TOTAL		4 810	438	337	4 911

Sociétés	Date d'acquisition	01/01/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Amortissements					
SAS IEC AVP	01/01/99	375	76		451
Vidéo I.E.C. Espana L.S.	01/01/96	94			94
C2M – INTELWARE	01/01/97	1904	271		2175
SYSTE A	01/01/97	337		337	0
STARLINE (1)	12/12/02	18	18		36
CAP CINE	30/06/03	35	69		104
CAP CINE	22/12/04				0
AUVI ONE	30/06/03	34			34
TOTAL		2 797	434	337	2 894

(1) date de prise de contrôle

Les écarts d'acquisition SAS IEC , C2M Intelware et CAP CINE ont fait l'objet d'un test de valeur (impairment test) qui n'a pas conduit à constater d'amortissement exceptionnel. Le test de valeur a été réalisé par l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec pour principales hypothèses une croissance des ventes de 6% l'an et un taux d'actualisation de 25% l'an pour l'écart d'acquisition AVP

Le taux de croissance de 6% des ventes est celui qui traduit le mieux nos anticipations de croissance pour les années futures. Cependant, eu égard au risque de non-réalisation, nous avons, par prudence, ignoré la valeur terminale et nous avons utilisé un taux d'actualisation très élevé (25 %).

La méthode DCF mise en œuvre n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire.

Note.2. Immobilisations corporelles

Montants en K€	31/12/2003	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2004
Valeurs brutes						
Terrains	22					22
Terrains en crédit-bail	69			69		0
Constructions	149			32		117
Constructions en crédit-bail	758			758		0
Matériel et Outillage(1)	9 155	1 412	2 050	2 287	116	10 446
Matériel et Outillage en crédit-bail	945	2 504	716	139	-114	3 912
Autres Immobilisations corporelles	3 204	396	133	726	-2	3 005
Autres Immobilisations. Corporelles en crédit bail	40	71	107			218
Immobilisations en cours						
Sous-total	14 342	4 383	3 006	4 011		17 720

Amortissements Provisions						
Constructions	89		9	18		80
Constructions en crédit-bail (2)	399		38	436		0
Matériel et Outillage(3)	7 027	898	1 750	1 625	61	8 111
Matériel et Outillage en crédit-bail	670	1 806	294	131	-64	2 575
Autres Immobilisations corporelles	2 075	250	312	716	3	1 924
Autres Immo. corpor. en crédit bail	35	28	28			91
Sous-total	10 295	2 982	2 431	2 926	0	12 781
Valeurs nettes	4 047					4 940

(1) dont 746K€ de reclassement du parc location IEC Espagne de stock à immobilisation

(2) dont 106K€ de provision pour dépréciation immeuble SCI LA Montjoie

(3) dont 269K€ de reclassement du parc location IEC Espagne de stock à immobilisation

Note.3. Immobilisations financières

Montants en K€	31/12/2003	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Valeurs brutes					
Titres de participation	3				3
Titres mis en équivalence	694			694	0
Dépôt de garantie Affacturage	752		45		797
Dépôt de garantie Biens en location	258	25	84	27	340
Autres titres immobilisés(SICAV)	594		344	460	478
Autres immobilisations financières	216		3		219
Sous-total	2 518	25	476	1 181	1 837
Dépréciations					
Titres de participation	0				0
Titres mis en équivalence					
Dépôt de garantie Affacturage					
Dépôt de garantie Biens en location	16			9	7
Autres titres immobilisés (SICAV)					
Autres immobilisations financières	198				198
Sous-total	214			9	205
NET	2 304				1 632

Note 4.Stocks et production en cours

Montants en K€	31/12/2003	Variation	31/12/2004
Valeurs brutes			
En cours de production		471	471
Dépréciation			
En cours de production			
NET	0		471

Montants en K€	31/12/2003	Variation de périmètre	Variation	31/12/2004
Valeurs brutes				
Stock marchandises(1)	5 331	525	986	4 870
Dépréciation Stock marchandises(2)	977	285	217	1 045
NET	4 353			3 825

(1) dont 746K€ de reclassement du parc location IEC Espagne de stock à immobilisation

(2) dont 269K€ de reclassement du parc location IEC Espagne de stock à immobilisation

Note.5 Créances clients

Montants en K€	31/12/2003	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2004
Provisions						
Provision pour dépréciation des créances clients douteuses	2 422	23	263	687	- 198	1823
Provision pour dépréciation des autres créances clients	434		90	27	237	734
Provision pour dépréciation des autres créances	66			27	-39	0
	2 922	23	353	741	0	2 557

Note.6 Capitaux propres et intérêts minoritaires

Montants en K€	Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31.12.2002	1 081	114	1 195
Augmentation de capital de la mère :			
- Brut	6 541		
- Frais	-253		
- Net	6 288		6 288
Résultat de l'exercice 2003	-5 852	-42	-5 894
Capitaux propres au 31.12.2003	1 517	72	1 589
Augmentation de capital de la mère :			
- Brut	5 013		
- Frais	-88		
- Net	4 925		4 925
Entrée de périmètre		985	985
Résultat de l'exercice 2004	-1 667	-72	-1 739
Capitaux propres au 31.12.2004	4 776	985	5 761

Evolution du capital social

Montants en K€	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Capital social au 31.12.2003	8 997 960	0.70 €	6 299
Réduction de capital social au 7/6/2004		€	- 3 599
Augmentation de capital en numéraire	1 420 581	0.30 €	426
Augmentation de capital - Apports créances	2 435 685	0.30 €	731
Total Augmentation de capital du 31/8/2004	3 856 266	0.30 €	1 157
Capital social au 31.12.2004	12 854 226	0.30 €	3 856

Note.7 Provisions pour risques et charges

Montants en K€	31/12/03	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31/12/04
Provision pour garantie (1)	24	27	24		27
Provisions pour risques divers (2)	46	83			129
Provisions pour risques de marchés clients (4)	235		49		186
Provisions pour litiges fiscaux(3)	85		85		0
Provision pour contrôle fiscal 2003(5)	935	26	21		940
Provision pour contrôle URSSAF 2003	114			114	0
Provision pour Indemnité de départ à la retraite	54		14		40
Provisions Dossiers prud'homaux en cours (6)	478	108	72	269	245
Total provisions pour risques et charges	1 971	256	265	383	1 568

(1) La provision pour garantie est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie accordée aux clients sur les marchandises vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant des droits à garantie.

(2) La provision pour risques divers regroupe plusieurs éléments répartis dans plusieurs sociétés.

(3) La provision pour litiges fiscaux couvre en particulier un litige ancien avec l'administration fiscale en matière de TVA.

(4) La provision pour risques marchés clients qui subsiste au 31/12/2004 correspond à un litige client né en 2002 et provisionné dans les comptes au 31/12/2002. Cette provision a été ajustée sur la base d'un rapport d'expertise.

(5) Les redressements consécutifs au contrôle fiscal 2003 portent principalement sur la taxe professionnelle et la TVA sur ventes export.

(6) Les dossiers prud'homaux concernent les litiges nés à la suite des départs des salariés

Note.8 Emprunts et dettes financières

Montants en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 797	595	1 202	
Intérêts courus	10	10		
Emprunts et dettes financières divers	801	801		
Emprunt en crédit-bail	1 660	962	698	
Concours bancaires courants	1 454	1 142	312	
Total emprunts et dettes financières	5 722	3 510	2 212	

- Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 1154 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit initialement dus à moins d'un an, ainsi que 312 K€ de concours bancaires courants, sont exigibles à plus d'un an.
- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour un montant de 907 K€ euro font l'objet de sûretés réelles.

Le montant de 5 722 K€ des emprunts et dettes financières se décompose en 3 014K€ à taux fixes et 2 708K€ à taux variables. Une augmentation de 1% du taux variable n'entraînerait pas d'augmentation significative des charges financières.

Montants en K€	31/12/03	Variation de périmètre	Nouveaux emprunts	Rembour-sements	31/12/04
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 427	73		703	1 797
Emprunts en crédit-bail	722	960	828	850	1 660
Total emprunts	3 149	1 033	828	1 553	3 457

Note.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Montants en K€	31/12/03	Variation de périmètre	Variation	31/12/04
Fournisseurs	12 593	752	783	14 128

Montants en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Fournisseurs	14 128	10 724	3 404	

- Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 3 404 K€ de dettes fournisseurs sont exigibles à plus d'un an

Le tableau de variation des flux de trésorerie donne les variations en particulier des comptes fournisseurs. Pour ce poste, les précisions suivantes peuvent être mentionnées : en 2004, le crédit fournisseur hors dettes fournisseurs moratoriées a augmenté de 2.3 millions d'euros

Note.10 Autres Dettes

Montants en K€	2004	2003
Dettes fiscales et sociales	4 647	3 398
Autres dettes et comptes de régularisation	1 561	1 008
	(1) 6 208	4 406

(1) dont 518K€ de variation de périmètre

Note.11 Information sectorielle

Le résultat d'exploitation du groupe s'analyse par secteur comme suit:

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 :

Montants en K€	Total	Conception et Intégration de solutions audiovisuelles	Autres Services (Prestation, Location, SAV, Maintenance)	Importation et distribution de matériels de diffusion
Chiffre d'Affaires	72 188	45 189	13 303	13 696
Autres produits d'exploitation récurrents	2 262	1 619	401	242
Charges d'exploitation récurrentes	-75 502	-48 596	- 13 327	-13 579
Résultat récurrent	-1 052	-1 788	377	359
Produits d'exploitation non récurrents (1)	248	184	64	
Charges d'exploitation non récurrentes (1)	- 301	-184	-117	
Résultat d'exploitation	-1 105	- 1 788	324	359

(1) Produits et charges non récurrents = Produits et charges qui ne doivent pas se reproduire.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Montants en K€	Total	Conception et Intégration de solutions audiovisuelles	Autres Services (Prestation, Location, SAV, Maintenance)	Importation et distribution de matériels de diffusion
Chiffre d'Affaires	59 012	35 081	12 256	11 675
Autres produits d'exploitation récurrents	2 942	2 031	609	302
Charges d'exploitation récurrentes	-65 108	-40 251	-12 663	-12 194
Résultat récurrent	-3 154	-3 139	202	-217
Produits d'exploitation non récurrents	248	200	48	
Charges d'exploitation non récurrentes	- 2 646	-1 805	-616	-225
Résultat d'exploitation	- 5 552	-4 744	-366	-442

Les immobilisations sont affectées à chaque secteur d'activité comme indiqué dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euro) :

Au 31 décembre 2004 :

<u>Rubrique</u>	Conception et Intégration de solutions audiovisuelles	Autres Services (Prestation, Location, SAV, Maintenance)	Importation et distribution de matériels de diffusion	Total
Immob. Incorporelles	197	116	31	343
Ecart d'acquisition	830	643	544	2 017
Immobilisations corporelles	708	4 039	193	4 940
Immobilisations financières	1162	212	258	1 632
Total	2 897	5 009	1 026	8 932

Au 31 décembre 2003 :

<u>Rubrique</u>	Conception et Intégration de solutions audiovisuelles	Autres Services (Prestation, Location, SAV, Maintenance)	Importation et distribution de matériels de diffusion	Total
Immob. Incorporelles	168	52	35	255
Ecart d'acquisition	605	592	816	2 013
Immobilisations corporelles	1 279	2 667	102	4 047
Immobilisations financières	1 343	705	256	2 304
Total	3 395	4 016	1 209	8 619

Note.12 Autres produits d'exploitation

Montants en K€	2004	2003
Travaux en cours	471	0
Reprises provisions dépréciation stocks	297	1 077
Reprises provisions dépréciation clients	744	691
Reprise provision pour risque clients		173
Reprise provision pour risque marché clients	49	445
Reprises provisions garantie client	24	
Reprise provision litige Prud'hommes	341	141
Reprises provision pour Indemnité départ en retraite	14	0
Reprise provision contrôle URSSAF	114	0
Reprises risques fiscaux	106	
Reprises diverses		70
Reprise prov dépréciation SCI La Montjoie	106	
Autres produits	245	592
Total	2 510	3 190

NOTE.13 Personnel

13.1 Effectif

	2004	2003
Cadres	101	106
Employés	191	192
Effectif moyen	292	298

- Une provision pour indemnité de départ en retraite est comptabilisée à hauteur de 40 K€ au 31/12/04. Elle est calculée sur l'ensemble du personnel en tenant compte des probabilités de départ en retraite au sein de l'entreprise.

13.2 Rémunérations

Rémunérations totales brutes versées dans les sociétés du groupe en 2004 aux :

Montants en K€	2004	2003
Organes d'administration	90	90
Organes de direction(1)	0	239
TOTAL	90	329

Les prestations d'Alain COTTE sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis (honoraires hors taxes 2004 =300 K€)

13.3 Engagement en matière de DIF (Droit individuel à la formation)

Le montant des droits acquis par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation représente 2 987 heures et s'élève à 42 K€ au 31/12/2004 .

13.4 Stocks options

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	30/06/2000	30/06/2000	22/04/2003
Date du Conseil d'administration	30/06/ 2000	10 /09/ 2001	27/05/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	19 142	50 000	340 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :			
- les mandataires sociaux	3 601	22 000	176 000
- dix premiers attributaires salariés	11 921	18 000	69 100
Point de départ d'exercice des options	30/06/2002	10 /09/2003	27/05/2005
Date d'expiration	30/06/2005	10/09/2006	10/05/2008
Prix de souscription	35,24 €	1,74 €	0,43 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2004	0	0	0
Options de souscription annulées durant l'exercice	1 010	2 500	0
Options de souscription restantes au 31/12/2004	6 660	31 500	331 500

	Plan n°4
Date d'assemblée 7/06/2004	
Date du Conseil d'administration	7/12/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	163 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :	
- les mandataires sociaux	64 000
- dix premiers attributaires salariés	28 500
Point de départ d'exercice des options	7/12/2006
Date d'expiration	7/12/2011
Prix de souscription	1,21 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2004	0
Options de souscription annulées durant l'exercice	0
Options de souscription restantes au 31/12/2004	163 000

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux par la société ou par des sociétés liées ou contrôlées :				
- Alain COTTE	42 000	1,21 €	7/12/2011	4
- Yvick de FOUCHIER	19 000	1,21 €	7/12/2011	4
- Jean-Marc THIERCELIN	3 000	1,21 €	7/12/2011	4
Options levées durant l'exercice par chacun des mandataires sociaux de la société ou par les sociétés sus-visées	0			

Attribution et exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix moyen	Dates d'échéance moyenne	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice 2004 aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	28 500	1,21 €	7/12/2011	4
Options levées durant l'exercice par chacun des dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			

Note.14 Correction d'erreur

Un dysfonctionnement dans l'enregistrement comptable des sorties de stock est intervenu en décembre 2002. Ce dysfonctionnement a été mis à jour au cours du mois d'octobre 2003 et la correction d'inventaire qu'il a entraîné a pour conséquence une augmentation de 1 090 K€ des charges d'exploitation de l'exercice 2003.

Ce dysfonctionnement s'est traduit par l'absence de sortie comptable de marchandises facturées à des clients. Il a été mis en évidence par une baisse anormale de la marge constatée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2003, et confirmé par des sondages de rotation des stocks effectués en août 2003 dans le magasin.

Note.15 Résultat financier

Montants en K€	2004	2003
Charges		
Commissions d'Affacturage	231	262
Frais financiers s/Emprunt	75	105
Frais financiers sur Crédit Bail	48	119
Escomptes accordés	20	14
Frais financiers CT Autres	78	114
Différence de change	10	5
Total Charges	462	619
Produits		
Commissions d'affacturage	7	6
Escomptes obtenus	153	181
Produits financiers CT Autres	80	62
Reprises provisions	9	197
Change	6	1
Total produits	255	447
Résultat financier	-207	- 172

Note.16 Produits et charges exceptionnels

Montants en K€	2004	2003
Charges exceptionnelles		
Cessions immobilisations	21	93
Cession immobilisation en crédit bail	427	
Divers exceptionnels	51	23
Exceptionnel sur exercices antérieurs		21
Total Charges exceptionnelles	499	137

Produits exceptionnels		
Cessions immobilisations	438	95
Divers exceptionnels	48	26
Décote s/ Apports créances CAP CINE et FINCAP		224
Reprise risques divers		4
Exceptionnel sur exercices antérieurs		15
Total produits exceptionnels	486	364
Résultat exceptionnel	-13	228

Note.17 Impôts

Périmètre d'intégration fiscale

Les sociétés suivantes font partie du périmètre d'intégration fiscale au 31/12/2004 :

Sociétés	Adresses	N° de Siren
• IEC Professionnel Média	13, 15 rue Louis Kéroul Botmel 35000 Rennes	382 574 739
• C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862
• SAS I.E.C.	13, 15 rue Louis Kéroul Botmel 35000 Rennes	350 093 704
• S.C.I. La Montjoie	Immeuble Gutenberg Bât D 93250 Saint Denis	393 163 522
• STARLINE	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	420 638 967

Le profit d'intégration fiscale dégagé sur le groupe s'élève à 207k€

Par mesure de prudence, la société n'a pas procédé à l'activation des déficits dont elle disposait.

Au 31 décembre 2004, le montant des déficits fiscaux se ventile comme suit :

(K€)	31/12/2003	Augmentation	Diminution	31/12/2004
Carry-back	627			627
ARD	6 766			6 766
Déficits reportables	10 310	1 734		12 044

Preuve d'impôt :

Résultat avant impôts et amortissement des survaleurs	- 1 324
<u>Profit d'impôt théorique</u>	<u>454.6</u>
Différences permanentes	-261.4
Moins value à long terme	-93.2
Variation des actifs d'impôts différés non constatés	820.3
Variation des actifs sur déficits non constatés	-920.3
Economie d'impôt sur déficit filiale étrangère	20.5
Imposition forfaitaire annuelle	-103.1
<u>Résultat d'impôt comptable</u>	<u>-82.6</u>

Note.18 Engagements

Montants en K€	31/12/2004	31/12/2003
Effets escomptés non échus	0	0

Obligations contractuelles En K€		Total	Paiements dus par période		
			- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à LT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 797	595	1 202	
	Intérêts courus sur dettes financières	10	10		
	Emprunts et dettes financières divers	801	801		
	Emprunt en crédit-bail	1 660	962	698	
	Concours bancaires courants	1 454	1 142	312	
	Total emprunts et dettes financières (1)	5 722	3 510	2 212	
Fournisseurs (2)		14 128	10 724	3 404	
Autres dettes et comptes de régularisation (3)		6 208	6 208		

(1) cf note 8

(2) cf note 9

(3)cf note 10

Autres engagements commerciaux En K€		Montant des engagements par période			
		Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
	Garantie clients (4)	27	27		

(4)cf note 7

Engagements hors bilan liés à l'activité courante		
	31/12/2004	31/12/2003
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (1)	907	1 293
Avals, cautions et garanties données s/ emprunts(2)	1 240	1 634
Avals, cautions et garanties données s/ marchés clients(3)	598	443

(1) Soldes emprunts garantis par les nantissements d'actions de sociétés du groupe IEC

(2) Soldes emprunts garantis par cautions données par IEC Professionnel Média au bénéfice de sociétés du groupe.(cf : annexe des comptes sociaux de IEC Professionnel Média, § note 17 Engagements financiers,

(3) Voir tableau ci-dessous

Avals, cautions et garanties données s/ marchés clients					
Garant	Bénéficiaire	Objet	Date		Montant garanti (en K€)
Société générale	Renault/Sicofram	Garantie de bonne fin	29/11/2004	Caution	235
Société générale	Renault/Sicofram	Retenue de garantie	29/11/2004	Caution	59
Société générale	Sony france	Marché	19/10/2004	Lettre de crédit Stand by	150
Société générale	Tv Burkina Faso	Marché étranger	31/8/2004	Caution de soumission	33
Société générale	Bouygues Hongrie	Retenue de garantie sur marché étranger	14/10/2002	Caution	49
Société générale	Bouygues Batiment	Retenue de garantie sur marché étranger	20/8/2002	Caution	54
CIO	Parlement Européen	Marché étranger	24/12/2003	Caution	15
CIO	Bouygues Turkmenistan	Retenue de garantie	5/2/2004	Caution	3

La cession des factures au factor est définitive. Il n'y a donc pas eu lieu de faire figurer cette cession dans les engagements hors bilan donnés.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31.12.2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société IEC Professionnel Média S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Le paragraphe 3.4 des principales méthodes comptables décrites en annexe expose le traitement appliqué aux créances cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Estimations comptables

Comme indiqué en note 1 de l'annexe, certains écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de valeur.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Rennes, le 1 juin 2005

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Consultants

Jacques Lévi

Michel Hardy

Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice 2004 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société ainsi que les comptes consolidés de ce même exercice.

1. Situation de la société et de ses activités au cours de l'exercice 2004

Le chiffre d'affaires de 2004 s'établit à 72,2 M€ contre 59 M€ pour 2003, soit une forte progression de 22,4 %.

Cette croissance est le résultat de la mise en place de la stratégie définie depuis 2003 visant à orienter principalement le groupe IEC vers les activités de services de l'audio visuel professionnel.

Le premier axe stratégique de services est l'ingénierie vidéo.

Il s'est concrétisé par :

- La mise en place du bureau d'étude parisien et la réalisation des recrutements correspondants, ceux-ci répondent aux attentes.
 - La définition d'équipes de vente « grands comptes » travaillant en étroite collaboration avec le bureau d'étude
- Cette organisation commerciale doit être dupliquée dans les régions avec la mise en place de correspondants.
- La création de commissions en charge de définir le plan d'action commercial et les recrutements sectoriels, de bien identifier les expertises nécessaires et de mettre au point les procès les plus professionnels de réponses aux appels d'offres et aux besoins des clients.
 - La facturation, dès 2004, de gros contrats réalisés en France et à l'Etranger.

La location et les prestations y afférentes constituent le second axe stratégique de services. Il a connu une bonne année 2004 avec toutefois une légère baisse des marges avec des disparités entre les régions.

Par ailleurs à l'intérieur de ces axes le marché « broadcast » a profité de la transition des entreprises de ce secteur vers la Haute Définition.

De plus, la prise de contrôle de Cap Ciné (participation portée à 50.2% en décembre 2004), permet de revenir sérieusement dans ce marché. En particulier, les ventes AVID progressent dans un contexte où les besoins sont restés faibles en 2004.

Sur le marché du « corporate », la Visioconférence progresse rapidement, la part de marché du groupe passant de 10 à 15 %.

De leur côté, les sociétés C2M et IEC Espagne ont connu des progressions d'activité analogues.

L'augmentation de capital de 5 M€ réalisée le 31 août 2004 permet de couvrir durablement les besoins de financement de la croissance de l'activité.

2. Résultats du groupe pour l'exercice 2004

2.1 Résultats de la société mère

La société mère IEC Professionnel Media est un holding et n'a donc pas d'activité propre.

Le résultat d'exploitation est positif de 258 K€ et le financier est négatif de 1,6 M€ suite principalement à la provision de 1,9 M€ constituées sur SAS IEC pour satisfaire l'engagement irrévocable du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 à consentir si nécessaire toutes les aides complémentaires aux filiales pour ramener la valeur réelle de ces sociétés à la valeur de leurs titres au bilan de leur mère, et ainsi assurer la meilleure visibilité et transparence du groupe

Le résultat net est une perte de 1,2 M€ .

Les capitaux propres ressortent à la somme positive de 6,1 M€ pour un capital de 3,9 M€, ils sont redevenus positifs suite à l'augmentation de capital du 31 août 2004.

2.2 Résultats des filiales

2.2.1 SAS IEC

Le chiffre d'affaires est en progression de 24 %, à 52,3 M€ en 2004 contre 42,1 M€ en 2003.

Dès le début de l'année, l'activité s'est montrée soutenue progressant de 24,7 % au premier trimestre par rapport à la même période de 2003 et revenant ainsi au niveau de 2002. Au second trimestre, elle s'est encore accélérée progressant de 46% par rapport à 2003. La société a commencé à récolter les fruits des efforts entrepris par le nouveau bureau d'étude pour répondre aux appels d'offre d'installations de plus en plus importantes. Après un troisième trimestre relativement étale, l'activité du quatrième trimestre a progressé de nouveau avec un taux de 22,8% confirmant la tendance de l'année.

Le taux de marge brute sur achats consommés progresse à 46.5 % en 2004, contre 44.4 % en 2003, si on ne tient pas compte en 2003 de la correction d'inventaire de 1 090 K€ concernant 2002. Ceci fait suite à la progression de la part des activités de service. Le taux de marge sur achats et autres charges externes progresse également à 24,2% contre 22,8 % l'exercice précédent, suite à une bonne tenue des autres charges externes fixes qui régressent à 6 519 K€ en 2004 contre 6697 K€ en 2003.

La progression des salaires de 195 K€ est totalement liée à la progressions de l'activité prestation et aux intermittent nécessaire à couvrir celle-ci. Les charges sociales progressent plus vite suite à l'augmentation des taux de cotisation..

Les dotations d'exploitations s'élèvent à 4 101 K€, contre 7 242 K€ l'exercice précédent

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est négatif de 1,4 M€ contre 5.2 M€ en 2003.

Le résultat financier est négatif de 155 K€ contre 273 K€ en 2003, il continue de s'améliorer et ne représente plus que 0,3 % du chiffre d'affaires..

Le résultat exceptionnel est négatif de 15 K€, contre 18 K€ en 2003.

En définitif, le résultat net est négatif de 1,6 M€ contre 5,5 M€ en 2003.

Au niveau du bilan, l'actif net immobilisé net diminue de 746 K€. Un effort particulier a été initié pour améliorer la rotation du parc de location immobilisé : les acquisitions se sont élevées à 899 K€ et les cessions en valeur d'origine à 1 442 K€. Dans le même temps, les achats pour le parc en crédit bail et location longue durée se sont élevés à 783 K€.

La société SAS IEC ne détient pas d'actif stratégique.

Le poste client a été maintenu sous contrôle, le DSO s'est de nouveau amélioré passant de 52 jours au 31/12/03 à 48 jours au 31/12/04.

Au passif, l'actionnaire, IEC Professionnel Média, a décidé de renforcer les fonds propres en souscrivant 1 250 000 actions nouvelles émises au prix de 3,20 € chacune, prime d'émission de 2,70 € incluse. Après cette opération, le capital social est passé de 311 K€ à 936 K€.

De ce fait, la situation nette est positive de 3 425 K€ au 31/12/04, contre 1 257 K€ au 31/12/2003.

La société a poursuivi son désendettement en remboursant 488 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Le crédit fournisseur a augmenté de 1 220 K€ après remboursement de 516 K€ au titre du moratoire, passant de 8 000 K€ au 31 décembre 2003 à 9 221 K€ au 31 décembre 2004.

2.2.2 C2M Intelware

Le chiffre d'affaires de C2M Intelware s'est établi à 17,4 M€ contre 15,1 M€ l'année précédente, soit + 15,2 %.

Cette nette progression s'est faite sur l'ensemble de la clientèle sans que la part du client SAS IEC n'augmente dans le chiffre d'affaire réalisé.

Dans un contexte de forte concurrence, le taux de marge commerciale a baissé de 15 % à 14,5 %.

Les frais de personnel ont diminué de 291 K€, passant à 917 K€ en 2004. En 2004, la société C2M n'a pas eu à supporter les coûts de certains postes de structure supprimés fin 2003 afin de favoriser un retour à la profitabilité.

Les dotations d'exploitations s'élèvent à 385 K€, contre 402 K€ en 2003.

Le résultat d'exploitation est redevenu positif de 360 K€, alors qu'il était négatif de 442 K€, l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 130 K€, après reprise de 95 K€ de provisions sur C/C et pour risques sur la filiale de C2M, Starline International, dont le résultat est redevenu positif à hauteur de 113 K€ en 2004.

Le résultat exceptionnel est positif de 11 K€, la clôture de la liquidation amiable de la filiale de C2M, la société SYSTEVA, n'ayant pas d'impact significatif sur les comptes.

Le résultat net est un bénéfice de 307 K€, après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 193 K€, en 2003 ce résultat était négatif de 270 K€.

En terme de bilan, l'actif immobilisé s'est réduit notablement avec la clôture de la liquidation de SYSTEVA qui a eu pour effet de diminuer de 608 K€ le poste « autres participations ».

Les capitaux propres ont augmenté de 73 % passant à 724 K€.

2.2.5 IEC España

La société IEC España est filiale à 60% du groupe IEC

Son chiffre d'affaires a progressé de 23,4 % passant de 4,7 M€ en 2003 à 5,8 M€ en 2004.

L'ouverture de l'agence de Valence a fortement contribué à cette croissance de l'activité.

Toutefois, la marge brute de IEC España a fortement baissé en 2004, entraînant une perte nette de l'exercice de 393 K€.

Dès début 2005, des actions correctrices ont été engagées pour revenir à l'équilibre en 2005 et les sociétés IEC Professionnel Média et SAS IEC ont été nommées administrateurs solidaires en remplacement des précédents.

2.2.6 Cap Ciné

Le chiffre d'affaires de Cap Ciné s'est établi à 6.1 M€ contre 5,1 M€ l'année précédente, soit + 19,6 %.

Les frais de personnel sont passés de 1 038 K€ en 2003 à 1 013 K€ en 2004.

Le résultat d'exploitation progresse de 30.2 % à 1132 K€.

Le résultat financier est positif de 34 K€.

Le résultat exceptionnel est positif de 24 K€, contre 283 K€ en 2003, ce dernier montant correspondant principalement au profit réalisé lors de la cession d'une participation.

Le résultat net est un bénéfice de 778K€ pour 749 K€ en 2003, après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 412 K€ cette année contre 408 K€ l'exercice précédent.

En terme de bilan, le total du bilan passe de 3 369 K€ en 2003 à 4 191 K€ en 2004, suite principalement à une progression des disponibilités de 743 K€.

Les capitaux propres s'élèvent à 2 197 K€ après une distribution des bénéfices de 1M€. Celle-ci a été maintenue en comptes courants par les actionnaires.

2.2.6 Auvi-One

Le chiffre d'affaires d'Auvi-One de l'année civile 2004 s'est élevé à 1 110 K€, contre 1 142 K€ pour l'année précédente. Sur cette période, l'activité s'est stabilisée après avoir connu une chute de 18,5 % au cours de l'exercice social de 12 mois clos le 30 juin 2004.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004, le chiffre d'affaires s'est élevé à 612 K€ contre 564 K€ pour la même période de 2003.

Cette légère reprise de l'activité n'a pas suffi à redresser le résultat qui reste une perte nette de 106 K€ sur les 6 derniers mois de 2004.

Un arrêt de l'activité « mastering », facteur principal de perte, mis en œuvre en fin d'année 2004 et un recentrage de la société sur son activité principale, l'audio, devrait permettre de redresser le chiffre d'affaires et les résultats au cours de l'année civile 2005.

2.3 Résultats consolidés

2.3.1 Compte de résultats

Le chiffre d'affaires 2004 du groupe IEC s'établit à 72,2 M€ contre 59 M€ l'année précédente, soit une forte progression de 22,4 %. Cette croissance a été générale dans toutes les sociétés du groupe et toutes les activités. Les mesures mises en place en 2003 ont commencé à produire des résultats.

Les activités de conception et intégration de solutions audiovisuelles liées au développement de l'ingénierie ont contribué fortement à ces résultats et représentent, en 2004, 62,6 % des activités du groupe contre 59,4 % en 2003.

La marge sur achats consommés, corrigés du dysfonctionnement de 2002 comptabilisé en 2003, passe de 38,9 % en 2003 à 39,8% en 2004.

Les autres charges externes fixes progressent seulement de 3% à 7 299 K€.

Les frais de personnel fixes diminuent légèrement à 11 93 K€ en 2004, contre 11 971 K€ en 2003.

Les amortissements et provisions s'élèvent à 3 233 K€ contre 4 643 K€ en 2003.

La perte d'exploitation est réduite de 80 % passant de 5,7 M€ en 2003 à 1,1 M€ en 2004. Cette bonne progression du résultat a été obtenue par une bonne maîtrise des frais fixes, ce qui a permis de retrouver dans le résultat l'intégralité de la marge dégagée par la progression de l'activité.

Le résultat financier négatif de 207 K€ représente 0,29 % du chiffre d'affaires.

Le résultat exceptionnel est négatif de 13 K€.

Le résultat net consolidé est une perte de 1,7 M€, contre 5,9 M€ en 2003, en diminution de 71 %.

Il est à noter qu'un compte de résultat consolidé 2004 proforma a été établi en supposant que la participation de IEC Professionnel Média dans la société Cap Ciné ait été détenue à hauteur de 50,2% depuis le 1^{er} janvier 2004 et non pas depuis la fin de 2004. Dans ce cas, le chiffre d'affaires consolidé 2004 s'établit à 77,3 M€ et le résultat d'exploitation est positif de 53 K€.

2.3.2 Bilan

Le total du bilan consolidé du groupe IEC s'établit à 33,4 M€ au 31 décembre 2004 contre 24,6 M€ l'année précédente. Ce bilan inclut les actifs et passifs de la société Cap Ciné nouvellement intégrée globalement à cette date, ainsi que ce ceux de la société Auvi-One intégrée globalement à compter du 1^{er} juillet 2004. Les informations concernant ce changement de périmètre figurent dans les différentes notes de l'annexe des comptes consolidés dans la colonne « variation de périmètre ».

Les immobilisations totalisent 8,9 M€. L'année 2004 a été marquée par un niveau d'investissement de nouveau significatif et pertinent dans la parc de location, mais également par un renouvellement du parc informatique de gestion des sociétés françaises du groupe d'où la diminution significative des valeurs brutes des « autres immobilisations corporelles » (- 726 K€).

L'actif circulant s'établit à 24,5 M€ contre 16 M€ en 2003, cette augmentation s'explique d'une part par la variation de périmètre pour 3,9 M€ et d'autre part par la progression des activités.

Les stocks restent relativement stables.

Le poste clients hors variation de périmètre progresse de 2 962 K€ sous l'effet de l'augmentation de l'activité et également du fait du fort développement des grosses installations dont le cycle de production est plus long.

Les disponibilités s'élèvent à 4 646 K€, incluant celles de Cap Ciné qui se montent à 1 869 K€.

Les capitaux propres du groupe IEC s'élèvent à 4,8 M€ au 31 décembre 2004, contre 1,5 M€ l'année précédente, ils intègrent l'augmentation de capital de 5 M€ réalisée en août 2004.

L'endettement financier net (Dette bancaire, court, moyen et long terme – disponibilités) s'élève à 1,1 M€ hors effet de périmètre lié à l'intégration de Cap Ciné, il a été réduit de 53 % au cours de l'exercice. La structure financière du groupe IEC s'est ainsi fortement renforcée : le ratio d'endettement net sur capitaux propres est de 24 % au 31 décembre 2004 contre 157 % à fin 2003,

Les dettes passent de 21 M€ à 26 M€, cette augmentation s'explique pour 2,4 M€ par la variation de périmètre.

Les emprunts et dettes financières d'un montant de 5 722 K€ (contre 4 090 K€ au 31 décembre 2003) incluent un compte courant de 770 K€ de l'actionnaire majoritaire Fin Cap. Il n'existait pas de compte courant d'actionnaire l'année précédente.

Le crédit fournisseurs (hors Cap Ciné) a été reconstitué de 2,3 M€ après prise en compte du remboursement des échéances du moratoire en 2004..

2.3.3 Tableau de financement

Le tableau de financement montre l'évolution de la situation de trésorerie du groupe.

Le flux net de trésorerie lié à l'activité est négatif de 1,4 M€ après prise en compte d'une capacité d'autofinancement redevenue positive de 0,1 M€ et une variation négative de 1,5 M€ du besoin en fonds de roulement lié à l'activité. Les cessions d'immobilisations ont couvert 44 % des acquisitions.

L'augmentation de capital a permis de couvrir le flux net de trésorerie lié à l'activité, les acquisitions d'immobilisations nettes de cessions et les remboursements d'emprunts.

3. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Conseil d'Administration d'IEC Professionnel Média n'a pas constaté d'événement important intervenu après la clôture de l'exercice.

4. Perspectives

Après la prise de contrôle en fin décembre 2004 de Cap Ciné, spécialiste de la captation, la postproduction et la diffusion de productions audiovisuelles, le groupe IEC va poursuivre en 2005 son développement vers les activités d'ingénierie audio-video et de services porteuses d'une plus forte valeur ajoutée.

5. Montant des dividendes distribués

Le groupe n'a opéré aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices clos.

6. Recherche et développement

Le groupe n'a aucune action significative dans le domaine de la recherche fondamentale. Le groupe maintient une cellule de veille technologique couvrant l'ensemble des métiers dans lequel il est impliqué.

7. Facteurs de risque

7.1. Risques de change

Le groupe IEC n'a pas d'exposition particulière dans ce domaine. La majorité des achats se fait dans la zone Euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent se faire en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euro.

7.2. Risques de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractées	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	543	2005-2007	Non
Crédits moyen terme	Taux variables	1 254	2005-2007	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	31	2005	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	770	2005	Non
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	184	2005-2007	Non
Emprunts en crédit bail	Taux variables	1 476	2005-2007	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	1 454	2005-2007	Non
Total emprunts et dette financières		5 712		
Avances factor	Taux variables	7 305	2005	Non

Echéancier des actifs et dettes financières	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	21 089	13 395	7 694	
Actifs financiers	11 674	11 674		
Position nette avant gestion	- 9 415	- 1 721	- 7 694	
Hors bilan	0			
Position nette après gestion	- 9 415	- 1 721	- 7 694	

Les disponibilités représentent un encours de 4 646 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 10 967 K€. L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les disponibilités, soit 6321 K€. Une variation d'un point des taux d'intérêts entraînerait une charge complémentaire annuelle de 63 K€ en base annuelle, soit 14 % des charges financières de l'exercice.

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus.

7.3. Risques sur actions

Le groupe à travers la société Starline International détient 8 411 actions d'IEC Professionnel Média sur les 12 854 226 titres du capital de celle-ci. Le risque de variation du cours de l'action IEC Professionnel Média n'est pas significatif.

8. Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 1 160 592,90 € à due concurrence sur le poste prime d'émission, de fusion, d'apport.

Il est également proposé à l'Assemblée Générale d'imputer le solde débiteur du report à nouveau d'un montant de 403 765,16 € sur ce même poste.

9. Capital et actionnariat

a. Actionnariat de la société

En application de l'article L233-13 du nouveau Code de Commerce, la répartition du capital et des droits de vote de IEC Professionnel Media au 31 décembre 2004 s'établit comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions 2004	% du capital 2004	Droits de vote 2004	% des droits de vote 2004	Nombre d'actions 2003	% du capital 2003	Droits de vote 2003	% des droits de vote 2003
Qual Tech (1)	1 251 640	9,74 %	1 251 640	9,63 %	777 639	8,64 %	777 639	8,65 %
Sochrastem SA (1)	500 000	3,89 %	650 000	5,00 %	500 000	5,56 %	500 000	5,56 %
Fin Cap (1)	7 105 013	55,27 %	7 105 013	54,67 %	4 405 628	48,96 %	4 405 628	49,01 %
T. Delcourt	640 784	4,99 %	640 784	4,93 %	640 784	7,12 %	640 784	7,13 %
C. Humann	640 784	4,99 %	640 784	4,93 %	640 784	7,12 %	640 784	7,13 %
Gonset Holding SA (1)	230 000	1,79 %	230 000	1,77 %				
Ouest Croissance (1)	6 663	0,05 %	6 663	0,05 %				
Public (3)	2 470 931	19,21 %	2 471 014	19,01 %	2 024 717	22,51 %	2 024 806	22,52 %
Autocontrôle (2)	8 411	0,07 %	0	0,00 %	8 408	0,09 %	0	0,00%
Total	12 854 226	100,00 %	12 995 898	100,00 %	8 997 960	100,00%	8 989 641	100,00%

(4) Le concert Fin Cap / Qual Tech / Sochrastem SA, Sophem, Gonset Holding SA, Port-Noir Investment, Ouest Croissance / Salim Investment Ltd possède 9 093 316 actions (70,74 % du capital) et 9 243 316 droits de vote (71,72 % du total des droits de vote).

(5) L'autocontrôle correspond aux 8 411 actions détenues par la société Starline International qui les a acquises auprès de la société C2M, le 20/12/2002. C2M les a acquis auprès de la société Vision Share le 6 décembre 2001. Cette dernière société a reçu ces actions en échange de ses propres actions qu'elle détenait en auto contrôle, lors de son rapprochement du 20 décembre 1999 avec la société IEC Professionnel Média.

(6) Financière de l'Echiquier a déclaré avoir franchi le seuil de 5 %.

b. Régularisation du cours de Bourse

IEC PM ne dispose pas d'une autorisation de rachat de ses propres actions.

c. Stock options

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	30/06/2000	30/06/2000	22/04/2003
Date du Conseil d'administration	30/06/ 2000	10 /09/ 2001	27/05/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	19 142	50 000	340 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :			
les mandataires sociaux	3 601	22 000	176 000
dix premiers tributaires salariés	11 921	18 000	69 100
Point de départ d'exercice des options	30/06/2002	10 /09/2003	27/05/2005
Date d'expiration	30/06/2005	10/09/2006	10/05/2008
Prix de souscription	35,24 €	1,74 €	0,43 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2004	0	0	0
Options de souscription annulées durant l'exercice	1 010	2 500	0
Options de souscription restantes au 31/12/2004	6 660	31 500	331 500

Date d'assemblée 7/06/2004	Plan n°4
Date du Conseil d'administration	7/12/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	163 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :	
les mandataires sociaux	64 000
dix premiers attributaires salariés	28 500
Point de départ d'exercice des options	7/12/2006
Date d'expiration	7/12/2011
Prix de souscription	1,21 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2004	0
Options de souscription annulées durant l'exercice	0
Options de souscription restantes au 31/12/2004	163 000

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux par la société ou par des sociétés liées ou contrôlées :				
Alain COTTE	42 000	1,21 €	7/12/2011	4
Yvick de FOUCHIER	19 000	1,21 €	7/12/2011	4
Jean-Marc THIERCELIN	3 000	1,21 €	7/12/2011	4
Options levées durant l'exercice par chacun des mandataires sociaux de la société ou par les sociétés sus-visées	0			

Attribution et exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix moyen	Dates d'échéance moyenne	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice 2004 aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	28 500	1,21 €	7/12/2011	4
Options levées durant l'exercice par chacun des dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			

10. Mandataires sociaux

a. Rémunérations

- Rémunérations brutes versées dans IEC Professionnel Média aux :

(K€)	2004	2003
Organes de direction		
Claude TURPIN	0	4
TOTAL	0	4

- Rémunérations brutes versées dans les sociétés contrôlées par IEC Professionnel Média aux :

(K€)	2004	2003
Organes d'administration		
Philippe TASSERY	0	5
Jean-Marc THIERCELIN	90	85
Franck TOURNADRE (2)		
Organes de direction		
Alain COTTE (1)		
Claude TURPIN	0	239
TOTAL	90	329

- (1) Les prestations d'Alain COTTE sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis (honoraires hors taxes 2004 = 300 K€)
- (2) Les prestations de Franck TOURNADRE sont rémunérées au titre d'une convention conclue entre SAS IEC et son entreprise (honoraires hors taxes 2004 = 86 K€).

b. Liste des mandats au 31/12/2004

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
					Mandats et fonctions	Société
Alain COTTE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Président Directeur Général	-	Président Directeur Général Président Directeur Général Président Président Administrateur Administrateur Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant	Mathématiques Appliquées Réseaux Mathématiques SAS IEC SAS C2M – Intelware SA Eurocave SA European Cargo Services SA Kea & Partners S.C.I. Lisa S.C.I. du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard S.C.I. La Montjoie Starline International
Loïc de la COCHETIERE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Président Directeur Général	Président Directeur Général Président Président Président Directeur Général Président Directeur Général	Imprimerie Nationale Compagnie d'Ingénierie du Nord Société Nouvelle Mizeret ISTRA-I.N. Saqqarah International
Jean-Marc THIERCELIN	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Secrétaire Général		
Franck TOURNADRE	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur			

11. Transition aux IFRS

Le groupe de travail qui a été mis en place a procédé et continue à procéder à l'examen de l'incidence du passage aux normes IFRS sur les états financiers du groupe IEC.

Ces travaux sont toujours en cours à l'heure actuelle et restent à fiabiliser. Cette fiabilisation passe par une validation par les Commissaires aux Comptes qui n'a pas pu être réalisée à ce jour. En absence de validation par les Commissaires aux Comptes et conformément aux recommandations de l'AMF, la société s'abstient de communiquer des informations quantitatives non auditées.

La Direction s'engage à respecter la recommandation de l'AMF et à communiquer l'information IFRS comparative 2004 au plus tard lors de la communication des comptes semestriels 2005.

Il est rappelé que les travaux engagés ont permis de recenser les divergences et de les distinguer en deux catégories principales et secondaires.

Dans la première catégorie figurent les normes IAS 6 (durée, rythme, mode d'amortissement du parc d'immobilisation et valeur résiduelle), IAS 17 (contrat de location financière) et IAS 39-9 (actualisation de dettes financières et de provisions pour risques et charges).

Dans les divergences à incidence que nous estimons faible rentrent l'IFRS 2 (les paiements en action), IAS 36 (application à l'évaluation des règles de dépréciations des stocks et des créances).

12. Conséquences environnementales et sociales

Compte tenu de ses activités le groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

Les effectifs au 31 décembre 2004 s'élevaient à 292 personnes, contre 298 l'année précédente.

13. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Autorisation en cours et utilisation					
Date Assemblée	Plafond maximum Prime d'émission incluse	Date limite D'utilisation	Date d'utilisation	Montant utilisé	Montant restant
7 juin 2004	8 000 000,00 €	6 août 2006	31 août 2004	5 013 145,80 €	2 986 854,20 €

5.7. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts : 2004 & 2003

	PricewaterhouseCoopers Audit S.A				Audit Consultants			
	Montant (K€)		%		Montant (K€)		%	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(b)125	(a)226	94%	65%	26	22	100%	100
Missions accessoires	8	40	6%	12%	0	0	0%	0
Sous total	133	266	100%	76%	26	22	100%	100
Juridique, fiscal, social		(c) 82	%	24%	0	0	0%	0
Sous-total		82	%	24%	0	0	0%	0
TOTAL	133	348	100%	100%	26	22	100%	100

a) La somme de 125 K€ se décompose de la manière suivante : 150 K€ pour IEC Professionnel Média, 63 K€ pour SAS IEC et 13 K€ pour C2M.

b) La somme de 125 K€ se décompose de la manière suivante : 50 K€ pour IEC Professionnel Média, 64 K€ pour SAS IEC, 9 K€ pour C2M et 2 K€ pour Auvi-One.

c) Correspond aux prestations d'avocat en matière de conseil juridique et fiscal pour l'ensemble des sociétés du groupe IEC. Ces prestations se sont interrompues mi 2003.

Chapitre 6

Gouvernement d'entreprise

6.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

6.1.1 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

6.1.1.1 Conseil d'administration

6.1.1.1.1 Composition – Nomination (articles 16 à 17 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus sous réserve de la dérogation légale prévue en cas de fusion.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Ils sont toujours rééligibles

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des Administrateurs peut être faite par l'assemblée Générale Extraordinaire.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les Administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un Administrateur personne physique ne peut appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'administration ou Conseils de Surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf les exceptions prévues par les dispositions de l'article L 225-21 du Code de Commerce

Sauf exception prévue par la loi, l'exercice de fonctions à titre de représentant permanent d'une personne morale Administrateur est inclus dans le calcul du nombre de mandats exercés par cette personne physique.

Tout Administrateur personne physique qui lorsqu'il accède à un nouveau mandat se trouve en infraction avec les dispositions de l'alinéa précédent, doit, dans les trois (3) mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats. A défaut, il est réputé s'être démis de son nouveau mandat.

Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonctions.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs nommés en cours de vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi, ils seraient réputés démissionnaires d'office.

6.1.1.1.2 Organisation, réunion et délibérations du conseil d'administration (article 18 des statuts)

Réunions du conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont adressées

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Quorum et majorité

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement intérieur du Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Registre de présence et représentation

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Procès-verbaux des délibérations

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration ou un directeur général ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

6.1.1.3 Président du Conseil d'Administration - Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)

Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le président ne doit pas être âgé de plus de quatre vingt ans révolu. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le président du Conseil d'Administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Selon décision du conseil d'administration, il pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société.

Pouvoirs du conseil d'administration

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

6.1.1.1.4 Mode d'exercice de la direction générale (article 20 des statuts)

6.1.1.1.4.1 Principes d'organisation

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration, parmi les Administrateurs ou en dehors, et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au paragraphe précédent et, le cas échéant, procède à la nomination du Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration. La délibération du conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du conseil d'administration est porté à la connaissance des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

6.1.1.1.4.2 Directeur général

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, l'ensemble des dispositions suivantes, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration détermine la durée des fonctions du Directeur Général, étant précisé que lorsque le Directeur Général est également Président du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions de Directeur Général ne peut excéder la durée de son mandat de Président.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans les pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Nul ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur Général de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 80 ans. D'autre part, si un Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Directeur Général. En cas d'empêchement, cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

6.1.1.1.4.3 Directeurs généraux délégués

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer des Directeurs Généraux Délégués, personnes physiques, choisis parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux dans la limite de [cinq (5)] Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminés par le Conseil d'Administration en accord avec le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

6.1.1.1.4.5 Mode actuel d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration du 31 janvier 2003 a décidé que le Président de la Société assure la Direction Générale de celle-ci.

Le fonctionnement du conseil d'administration n'est pas organisé par un règlement intérieur.

6.1.1.2 Réunions du conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2004, le conseil d'administration s'est tenu 8 fois. Le taux de présence des membres du conseil est de 84 %.

L'organisation de la direction générale et la taille de l'entreprise ne sont pas aujourd'hui totalement en ligne avec les préconisations du rapport Bouton. Aucun comité formel spécifique n'a été mis en place.

6.1.2 Composition du conseil d'administration

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
Alain COTTE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Président Directeur Général	-	Mandats et fonctions	Société
					Président Directeur Général	Mathématiques Appliquées
					Président Directeur Général	Réseaux Mathématiques
					Président	SAS IEC
					Président	SAS C2M – Intelware
					Administrateur	SA Eurocave
					Administrateur	SA European Cargo Services
					Administrateur	SA Kea & Partners
					Gérant	S.C.I. Lisa
					Gérant	S.C.I. du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard
					Gérant	S.C.I. La Montjoie
					Gérant	Starline International
Loïc de la COCHETIERE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Président Directeur Général	Président Directeur Général	Imprimerie Nationale
					Président	Compagnie d'Ingénierie du Nord
					Président	Société Nouvelle Mizeret
					Président Directeur Général	ISTRA-I.N.
					Président Directeur Général	Saqqarah International
Jean-Marc THIERCELIN	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Secrétaire Général		
Franck TOURNADRE (1)	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur			

(1) Suite à la démission de M. Franck TOURNADRE à effet du Conseil d'Administration du 3 mars 2005, le jour même, M. Charles HUMANN a été coopté en qualité de nouvel administrateur en remplacement de celui-ci et pour la durée restant à courir de son mandat.

6.2. Rémunération des dirigeants

6.2.1. Rémunération des mandataires sociaux

- Rémunérations brutes versées dans IEC Professionnel Média et dans les sociétés contrôlées :

(K€)	Dans la société	Dans les sociétés contrôlées
Organes de direction		
Alain COTTE (1)		
Organes d'administration		
Jean-Marc THIERCELIN		90
Franck TOURNADRE (2)		

(1) Les prestations d'Alain COTTE sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis (honoraires HT 2004 = 300 K€).

(2) Les prestations de Franck TOURNADRE sont rémunérées au titre d'une convention conclue entre SAS IEC et son entreprise (honoraires HT 2004 = 86 K€).

La société n'a pas payé de jetons de présence en 2004.

6.2.2. Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux

	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date d'assemblée	30/06/2000	22/04/2003	7/06/2004
Date du Conseil d'administration	10 /09/ 2001	27/05/2003	7/12/2004
Options de souscription restantes au 31/12/2004	31 500	331 500	163 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par : les mandataires sociaux	6 000	176 000	64 000
Point de départ d'exercice des options	10 /09/2003	27/05/2005	7/12/2006
Date d'expiration	10/09/2006	10/05/2008	7/12/2011
Prix de souscription	1,74 €	0,43 €	1,21 €

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux par la société ou par des sociétés liées ou contrôlées :				
Alain COTTE	42 000	1,21 €	7/12/2011	4
Yvick de FOUCHIER	19 000	1,21 €	7/12/2011	4
Jean-Marc THIERCELIN	3 000	1,21 €	7/12/2011	4
Options levées durant l'exercice par chacun des mandataires sociaux de la société ou par les sociétés sus-visées	0			

6.3. Schémas d'intéressement du personnel

6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement en cours.

IL existe un accord de participation pour la société SAS IEC signé le 18 décembre 1998. Les sommes affectées à la réserve spéciale de participation sont calculées d'après les dispositions des articles L 442-2 et R 442-2à 442-5 du code du travail, c'est à dire par application de la formule :

$$RSP = \frac{1}{2} \left[\left(B - \frac{5C}{100} \right) \times \frac{S}{VA} \right]$$

Au cours des cinq derniers exercices, aucune somme n'a pu être affectée à la réserve spéciale de participation.

6.3.2. Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux

Attribution et exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix moyen	Dates d'échéance moyenne	Plan n° 4
Options attribuées durant l'exercice 2004 aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	28 500	1,21 €	7/12/2011	4
Options levées durant l'exercice par chacun des dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			

6.4 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

1. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1. Composition du conseil

Votre conseil d'administration est composé de 4 membres. La liste des administrateurs de la société au 31 décembre 2004, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
Alain COTTE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Président Directeur Général	-	Mandats et fonctions	Société
					Président Directeur Général	Mathématiques Appliquées Réseaux
Loïc de la COCHETIERE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Président Directeur Général	Président Directeur Général	Mathématiques
					Président	Appliquées
					Administrateur	Réseaux
					Administrateur	Mathématiques
					SAS IEC	
					SAS C2M – Intelware	
					SA Eurocave	
					SA European Cargo Services	
					SA Kea & Partners	
					S.C.I. Lisa	
					S.C.I. du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard	
					S.C.I. La Montjoie	
					Starline International	
					Président Directeur Général	Imprimerie Nationale
					Président	Compagnie d'Ingénierie du Nord

Jean-Marc THIERCELIN	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Secrétaire Général	Président	Société Nouvelle Mizeret ISTRAL-I.N. Saqqarah International
Franck TOURNADRE (1)	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur		Président Directeur Général Président Directeur Général	

(1) Suite à la démission de M. Franck TOURNADRE à effet du Conseil d'Administration du 3 mars 2005, le jour même, M. Charles HUMANN a été coopté en qualité de nouvel administrateur en remplacement de celui-ci et pour la durée restant à courir de son mandat.

Les administrateurs possèdent chacun une action de la société, conformément aux dispositions des statuts, sauf Jean-Marc Thiercelin qui a 52 actions.

La société comporte 1 administrateur indépendant, M. Loïc de la COCHETIERE, nommé compte tenu de ses compétences et de la maîtrise qu'il a des enjeux stratégiques de notre taille de groupe.

Le Conseil n'a pas établi de règlement intérieur

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois.

Le taux de présence des membres du conseil est de 84 %.

L'organisation de la direction générale et la taille de l'entreprise ne sont pas aujourd'hui totalement en ligne avec les préconisations du rapport Bouton. Aucun comité formel spécifique n'a été mis en place.

1.3. Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les administrateurs ont été convoqués 4 jours à l'avance par E-mail.

Conformément à l'article L. 225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans la semaine qui a précédé la réunion.

1.5. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2. Procédures de contrôle interne

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse, la maîtrise des risques liés à la décentralisation des opérations dans les différentes agences, la prévention et la détection des erreurs, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1. Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne repose sur le contrôle de gestion, la comptabilité générale (consolidation) et la trésorerie, services placés sous la responsabilité du Secrétariat Général.

Le contrôle de gestion a pour fonction première de s'assurer de la fiabilité des informations saisies dans l'outil de gestion (achats, stocks, commandes clients) et de facturation par les agences et les sociétés du groupe. Il veille également à la mise à jour du recueil des procédures disponibles informatiquement dans toutes les agences et assure une Hot Line permanente à l'application de celles-ci.

2.2. Organisation des services administratifs et financiers

a. Organisation générale

Le siège social du groupe comprend les activités de Direction Général du Groupe, de Secrétariat Général, de Contrôle de gestion, de Consolidation et de Gestion de Trésorerie.

Les sociétés du groupe ont leur responsable administratif et comptable, la filiale espagnole assurant les activités comptables, sociales et administratives.

b. La consolidation.

Le processus de consolidation se déroule de la manière suivante : établissement des liasses de consolidation par chaque société, validation des liasses, élaboration de la consolidation par la responsable du siège et revue de la consolidation par le Secrétariat Général du groupe.

Le référentiel comptable utilisé par les filiales est directement comparable au référentiel du groupe.

c. Les reportings

Le Groupe a mis en place des reportings d'activité internes portant sur les indicateurs pertinents de l'activité. Ces reportings périodiques produits par les sociétés sont revus par le contrôle de gestion et la Direction.

La trésorerie est centralisée au siège pour les sociétés françaises. Le service trésorerie élabore les reportings qui sont communiqués à la Direction Générale en fonction de leur périodicité.

d. Les budgets

Les budgets en matières de Chiffres d'affaires, coûts directs et structure commerciale, coûts indirectes et de siège sont élaborés avec des applications développées en interne selon la même approche que les états de réalisation établis sur l'outil informatisé de gestion du groupe. Chaque budget est revu en détail par la Direction générale. Ces données servent à l'élaboration des objectifs définis par la Direction Générale.

e. Les arrêtés comptables

Au niveau de chaque entité juridique, ainsi qu'au niveau du Groupe, chaque situation fait l'objet d'une revue par le Secrétariat Général et le Contrôle de Gestion.

Une consolidation trimestrielle est réalisée et présentée à la Direction Générale.

Processus de préparation à la conversion aux normes IFRS

Le Secrétariat Général du Groupe IEC a engagé un processus de transition aux normes IFRS.

Cette fiabilisation passe par une validation par les Commissaires aux Comptes qui n'a pas pu être réalisée à ce jour. En absence de validation par les Commissaires aux Comptes et conformément aux recommandation de l'AMF, la société s'abstient de communiquer des informations quantitatives non auditées.

La Direction s'engage à respecter la recommandation de l'AMF et à communiquer l'information IFRS comparative 2004 au plus tard lors de la communication des comptes semestriels 2005.

2.3. Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est réalisée par le Secrétariat Général et la Responsable de la Consolidation sous le contrôle du Contrôle de Gestion et des Commissaires aux Comptes.

3. Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Fait à Gennevilliers, le 2 juin 2005

Le Président du Conseil d'Administration.

Alain COTTE

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société IEC Professionnel Média S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société IEC Professionnel Média S.A., et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale de contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Rennes et Paris, le 1^{er} juin 2005

Audit Consultants

PricewaterhouseCoopers Audit

Michel HARDY

Jacques LEVI

Chapitre 7

Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

7.1. Evolution récente

Après la forte progression de l'activité observée en 2004 (+22,4 %), au premier trimestre 2005, le chiffre d'affaires du groupe IEC s'établit à 17,8 M€ (*), contre 16,9 M€ en 2004, soit une progression de 5,4 %. En données comparables, l'activité de cette période recule de 5,2%, dans un marché en régression de l'avis de l'ensemble des fournisseurs.

(*) Information non auditée

7.2. Perspectives d'avenir

Après la prise de contrôle en fin décembre 2004 de Cap Ciné, spécialiste de la captation, la postproduction et la diffusion de productions audiovisuelles, le groupe IEC va poursuivre en 2005 son développement vers les activités d'ingénierie audio-video et de services porteuses d'une plus forte valeur ajoutée.

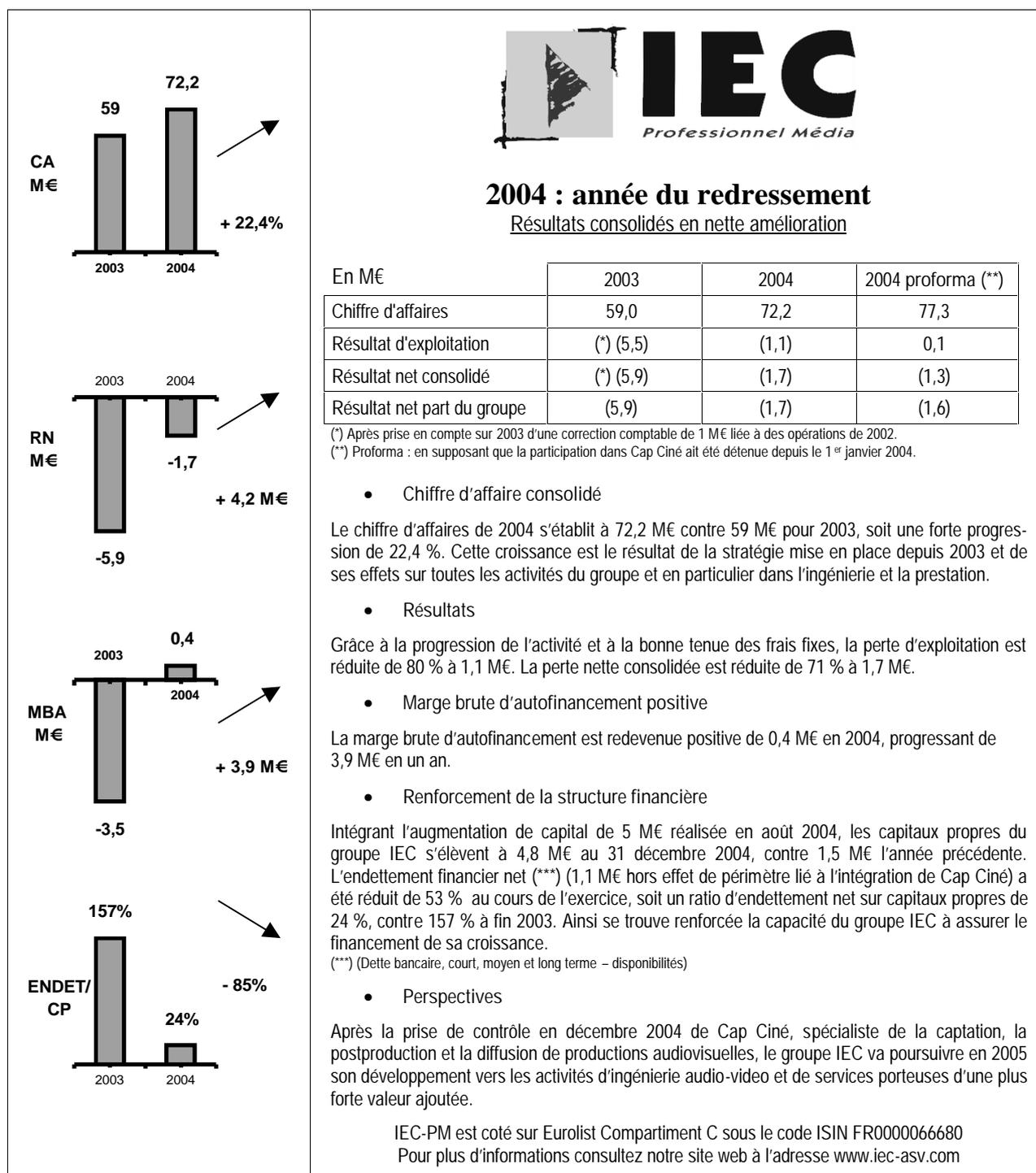
Tableau de concordance du document de référence

Le tableau ci-dessous présente une concordance entre le plan du document de référence et le plan type prévu à l'annexe I du Règlement européen sur les prospectus.

		Page
1	Personnes responsables	6
2	Contrôleurs légaux des comptes	6
3	Informations financières sélectionnées	48
4	Facteurs de risques	29
5	Informations concernant l'Emetteur	20
6	Aperçu des activités	22
7	Organigramme	22
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	28
9	Examen de la situation financière et du résultat	70
10	Trésorerie et capitaux	14, 29, 50
11	Recherche et développement, brevets et licences	29
12	Informations sur les tendances	91
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	84
15	Rémunérations et avantages	85
17	Salariés	29, 85, 86
18	Principaux actionnaires	15
19	Opérations des apparentés	NA
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	34
21	Informations complémentaires	11
22	Contrats importants	NA
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24	Documents accessibles au public	9
25	Informations sur les participations	38

Les informations figurant dans ce document de référence sont également disponibles sur le site Internet de la société :
<http://www.iec-asv.com>

Communiqué dans La Tribune du 18 avril 2005



Assemblée générale mixte du 22 juin 2005

Texte des résolutions

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu :

la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux et les comptes consolidés, sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2004 ainsi que les perspectives d'avenir, et la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur ledit exercice,

approuve les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un déficit comptable de 1 160 592,90 € et un résultat net consolidé déficitaire de 1 739 107 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve sans réserve chacune des conventions signalées dans ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION - QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2004.

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

1. L'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 1 160 592,90 € à due concurrence sur le poste prime d'émission, de fusion, d'apport.

L'assemblée générale décide également d'imputer le solde débiteur du report à nouveau d'un montant de 403 765,16 € sur ce même poste.

2. Pour se conformer à la loi, elle donne acte au Conseil d'administration de lui avoir rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

CINQUIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale déclare ratifier, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 alinéa 4 du Code de Commerce, la cooptation par le Conseil d'administration en sa séance du 3 mars 2005, de M. Charles HUMANN demeurant 61, boulevard du Général Kœnig – 92200 NEUILLY SUR SEINE en qualité de nouvel administrateur de la société.

-O-O-O-O-O-O-

Ces cinq résolutions ont été approuvées sans modification par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2005.

* * * * *
* * * * *
* * *
*



Société Anonyme au capital de 6.298.572 euro
RCS Rennes B 382 574 739 - APE 671 C
13/15 rue Kerautret Botmel – 35000 Rennes
Téléphone 02 23 35 57 57 - Télécopie 02 23 35 56 61
www.iec-asv.com